

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-cinquième séance – Mercredi 15 novembre 2017, à 20 h 30

**Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Jean-Luc von Arx*, *M<sup>mes</sup> Laurence Corpataux*, *Christina Kitsos*, *Maria Pérez* et *M. Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 2 novembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 novembre et mercredi 15 novembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

### **1. Exhortation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

### **2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Nous entamons les points dont l'urgence a été acceptée. Avec le bureau je vous propose, Mesdames et Messieurs, de lier les deux objets concernant le Grand Théâtre, soit la motion M-1323 et la résolution R-216. S'il n'y a pas d'opposition de votre part, nous les traiterons les deux ensemble.

**4.a) Motion du 14 novembre 2017 de M<sup>me</sup> et MM. Vincent Subilia, Olivier Wasmer, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Pierre Gauthier et Alia Chaker Mangeat: «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?» (M-1323)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Attendu le retard conséquent soudainement annoncé quant à la conclusion des travaux de rénovation du Grand Théâtre de Genève;

attendu les coûts additionnels imputables à un tel retard (en particulier quant aux travaux complémentaires à mener, respectivement s'agissant de l'occupation temporaire du Théâtre des Nations);

attendu les graves conséquences financières qu'occasionne ledit retard (notamment le manque à gagner pour l'institution en termes de programmation, comme vraisemblablement les pénalités résultant de l'annulation d'une partie de celle-ci);

considérant la nécessité d'établir avec précision la nature et la valeur des dommages ainsi générés, comme le périmètre de responsabilité des différents intervenants;

tenant compte par ailleurs de la situation de blocage prévalant entre la Ville de Genève et le Canton quant au financement de l'institution,

le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

- engager toutes démarches utiles en vue de la désignation urgente d'un expert indépendant;
- faire expertiser tous les travaux effectués par les diverses entreprises ayant amené aux infiltrations d'eau récemment annoncées;
- préciser quelle est la cause exacte du retard pris par le chantier au vu des travaux;
- constater quels sont les travaux potentiellement mal effectués par les entreprises mandatées qu'il y a lieu de faire exécuter, le cas échéant, par une entreprise tierce;
- analyser la durée des travaux de remise en état des éventuelles malfaçons;
- chiffrer précisément les pertes et identifier tous les inconvénients subis ou à subir par le maître de l'ouvrage et la Fondation du Grand Théâtre de Genève suite aux travaux ainsi exécutés;
- déterminer dans quelle mesure la responsabilité du maître de l'ouvrage et/ou des entreprises dans le suivi et la surveillance du chantier du Grand Théâtre est engagée;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 3287.

- spécifier l'étendue et la date de la connaissance des dégâts par le maître d'ouvrage, respectivement son appréciation du risque, et les solutions envisagées pour pallier la situation préjudiciable du Grand Théâtre.

#### **4.b) Résolution du 14 novembre 2017 de M<sup>me</sup> et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Patricia Richard: «Chantier du Grand Théâtre, comment en est-on arrivé là?» (R-216)<sup>1</sup>.**

##### *PROJET DE RÉSOLUTION*

Mandat est donné à la commission des finances du Conseil municipal d'établir les faits et leur chronologie afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements au sein de la chaîne de décision et au sein du Conseil administratif.

Attendu que:

- les problèmes occasionnés par l'inondation des niveaux inférieurs du chantier du Grand Théâtre ont été portés à l'attention du magistrat en charge et à celle du Conseil municipal lors de la session plénière du Conseil municipal de la Ville de Genève le mardi 6 juin 2017;
- à l'énoncé de ces problèmes, le magistrat en charge les a démentis formellement et a déclaré qu'il s'agissait d'«élucubrations»;
- quatre mois et demi plus tard, mi-octobre 2017, la presse locale a confirmé l'inondation du chantier du Grand Théâtre;
- la saison artistique 2017-2018 de l'institution sera gravement compromise;
- outre les faits considérables entraînés par l'inondation qui aurait endommagé certaines installations techniques, des indemnités importantes seront à verser aux artistes et aux metteurs en scène en dédommagement des annulations de leurs spectacles;
- les conséquences de ces problèmes auraient pu être réduites si le magistrat en charge n'avait pas caché leur existence et leur gravité quand la question lui a été posée;
- la gestion politique erratique des faits et de leur enchaînement doit être connue du Conseil municipal et donc de la population afin de fournir au corps électoral les informations qui lui sont indispensables pour exercer valablement ses droits politiques,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnement, 3288.

le Conseil municipal de la Ville de Genève donne mandat à la commission des finances dudit conseil d'établir les faits et leur chronologie afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements au sein de la chaîne de décision du département administratif concerné et au sein du Conseil administratif *in corpore*. Ces dysfonctionnements ont en effet conduit à la catastrophe technique, financière, artistique et culturelle qui frappe aujourd'hui le Grand Théâtre.

En particulier, la commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève devra:

- étudier les raisons qui ont conduit le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et son magistrat à cacher au Conseil municipal durant plus de quatre mois les graves problèmes qui ont frappé le chantier du Grand Théâtre;
- évaluer avec la plus grande précision et toute la rigueur requise les conséquences des problèmes survenus sur le chantier précité;
- identifier les dysfonctionnements internes au département des constructions et de l'aménagement relatifs aux problèmes du chantier du Grand Théâtre;
- rédiger et publier avant les échéances électorales à venir un rapport destiné au Conseil municipal de la Ville de Genève afin que cette dernière puisse exercer ses droits politiques en toute connaissance de cause.

#### *Préconsultation*

**Le président.** En préconsultation, je donne la parole aux auteurs des deux objets.

**M. Vincent Subilia (LR).** Je prends la parole avec plaisir. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez été saisis de la motion M-1323 du Parti libéral-radical signée par tous les partis de droite de ce plénum. Vous avez accepté à une large majorité qu'elle soit traitée en urgence et nous nous y employons ce soir. Comme vous en aurez pris connaissance, ladite motion, sous l'intitulé «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?», enjoint au Conseil administratif d'engager sans délai toutes mesures utiles afin d'identifier et de définir le périmètre des responsabilités résultant du retard des travaux de rénovation du Grand Théâtre actuellement en cours.

Ce faisant, notre motion invite fermement le Conseil administratif à nommer un expert indépendant, seul en mesure de jeter la lumière sur ce véritable naufrage. Cet expert n'aura pas besoin d'être étranger à notre canton, par contre il devra offrir toutes les garanties de neutralité requises et, à ce titre, être nommé non pas

par le magistrat Pagani, comme celui-ci le laissait entendre hier, mais bien par une instance indépendante, soit le collège exécutif. Le concours de cet expert nous paraît indispensable pour chiffrer avec précision la nature et l'ampleur des dommages manifestement conséquents subis par ce vaisseau amiral de la culture genevoise, un navire malmené par les tempêtes multiples dont ce nouvel orage vient assombrir le ciel, pour rester dans la métaphore aquatique qui constitue le champ sémantique de notre motion.

Chers collègues, alors que M. Pagani n'a eu de cesse de nous affirmer maîtriser parfaitement les coûts de rénovation du Grand Théâtre – le *Mémorial* en atteste – comme ceux, d'ailleurs, de l'Opéra des Nations, force est de constater que le contrôle demeure une notion rhétorique dont l'interprétation souvent subjective n'est, à nos yeux, pas compatible avec les règles de bonne gouvernance qui devraient présider à la conduite de notre cité. Nous le regrettons. Ces mêmes règles de gouvernance semblent chroniquement faire défaut dans la gestion des dicastères du maire en exercice, qu'il s'agisse de votations budgétaires que son activisme aura torpillées – au grand dam de la gauche – ou de projets d'aménagement qu'une absence de rigueur professionnelle retarde, alourdit, freine, fait avorter et, surtout, renchérit. (*Vives réactions de la part de M. Pagani.*)

**Le président.** Attendez, Monsieur Subilia, s'il vous plaît. Monsieur Pagani, lorsque j'en appelle au respect, à l'écoute et au silence, cela vous concerne aussi! (*Applaudissements sur les bancs de la droite.*)

*Des voix.* Bravo!

**Le président.** Je pense donc que vous n'avez pas à interpeller l'orateur pendant son discours. Je vous remercie d'en prendre acte.

*M. Vincent Subilia.* Je disais donc qu'une absence de rigueur professionnelle – pour ceux qui ne l'auraient pas entendu – retarde, alourdit, freine... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Subilia, on attend le silence.

*M. Vincent Subilia.* Je le redis pour la troisième fois: une absence de rigueur professionnelle retarde, alourdit, freine, fait avorter et, surtout, renchérit les différents projets menés par votre dicastère, Monsieur Pagani. Cette fois, je crois que

chacun l'aura bien entendu! Aux yeux du Parti libéral-radical, cette situation ne saurait perdurer.

Dans cette même enceinte, mon collègue de parti Simon Brandt rappelait à notre argentièrre la teneur des exigences émises en début d'année par la droite unie et élargie quant à l'exercice budgétaire. M<sup>me</sup> Carron, MM. Scherb et Sormanni ne disaient pas autre chose hier soir. Nous exigeons que des choix soient effectués et donc des arbitrages parfois douloureux opérés, pour pallier l'érosion de nos recettes fiscales et préparer notre ville aux futurs défis qu'elle aura à affronter.

Quel est le lien avec le Grand Théâtre, me direz-vous? Eh bien, ce lien est très clair à nos yeux. Le dommage engendré par le retard de travaux aura manifestement des conséquences financières lourdes. On songe notamment au dédit qui devra être payé, du fait d'un *Ring des Nibelungen* prévu en début de saison 2018-2019 et qui, apparemment, prend l'eau. Là encore, la métaphore s'impose. On songe aux travaux additionnels qui devront être conduits pour résorber les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Mesdames et Messieurs, comment imaginons-nous pouvoir supporter ces conséquences financières très lourdes? Comment les intégrer dans un budget déjà extrêmement tendu? (*Brouhaha.*) Je demande un peu de silence sur ma gauche... Nous sommes sur la corde raide. Nulle place pour ce type d'excès soudains et inattendus. Sauf à imaginer, bien sûr – et c'est si simple –, que notre dette déjà très lourde se voie encore enfler.

J'ai conscience du fait que gouverner n'est pas un exercice facile. Vous le savez, Monsieur Pagani, je suis plutôt d'une nature empathique et bienveillante, mais je considère que gouverner, c'est prévoir! Nous sommes humains, faillibles, perfectibles et il se peut qu'au cours de travaux de mauvaises surprises surviennent. En revanche, il n'est pas admissible aux yeux du Parti libéral-radical comme du contribuable de considérer que ce n'est que bagatelles et que, face à ce type de difficultés, à nouveau le mouton sera tondu et la vache traitée simplement pour les résorber.

Au même titre que, dans le secteur privé – je n'applique pas là une maxime de copié-collé –, la survenance d'un dommage appelle que les clés de responsabilité soient définies, ce schéma doit également prévaloir dans l'arène publique genevoise. Et c'est bien de responsabilités qu'il s'agit ce soir, Mesdames et Messieurs, comme trop souvent! Un mot qui vous est cher, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président. Je vous ai entendu prendre la parole notamment s'agissant du département dont vous avez la responsabilité en disant précisément que vous assumiez ces responsabilités – un terme non seulement décisif à nos yeux, je le répète, mais qui est associé à celui de confiance.

Or, force est de constater, ce soir, que cet épisode – cet énième épisode, serait-on tenté de dire – vient éroder davantage encore le capital de confiance que nous

pouvions accorder à la façon dont des travaux aussi sensibles que ceux dont vous avez la responsabilité sont menés. C'est à ce titre, Mesdames et Messieurs, que nous nous résolvons par le biais de cette motion, dont nous espérons qu'elle pourra être renvoyée au Conseil administratif ce soir par un vote sur le siège, à vous enjoindre de mandater cet expert dont nous espérons tous qu'il permettra de jeter un regard neutre et indépendant sur ce que sont les véritables aléas de cette catastrophe maritime – j'en termine sur cette notion aquatique. Merci!

**Le président.** La parole est à M. Pierre Gauthier. Monsieur Pagani, vous voulez parler maintenant? Mais vous pouvez intervenir après!

**M. Rémy Pagani, maire.** J'ai été mis en cause, Monsieur le président.

**Le président.** Alors, avec l'accord de M. Gauthier, je vous passe la parole.

*M. Rémy Pagani, maire.* Moi aussi je pourrais faire votre procès, Monsieur Subilia, en disant que vous êtes un professionnel incapable de maîtriser quoi que ce soit! La preuve: vous lancez des accusations sans fondement, par exemple. Je pourrais le faire aussi. Mais malheureusement – ou heureusement – pour tout le monde, je ne le fais pas et je m'abstiens de le faire, car lancer des attaques pareilles est complètement inadmissible avant de connaître les faits. J'espère que vous en tiendrez compte, Monsieur Subilia. Je conteste l'ensemble de vos affirmations. Je trouve assez scandaleuse la manière de procéder que vous appliquez.

Je pourrais revenir à ce dossier et vous mettre devant vos responsabilités! Qui a imposé au Conseil administratif, alors que nous voulions reporter les travaux du Grand Théâtre il y a quatre ans, de les mettre en priorité pour toute une série de raisons légitimes? C'est votre Conseil municipal, Mesdames et Messieurs! Je vous renvoie à la motion M-1060 qui a été votée – par vous en premier, j'imagine, Monsieur Subilia – non seulement pour nous imposer ce rythme, mais aussi pour nous dire: «Ne vous en faites pas, on va se débrouiller, on absorbera les difficultés que vous rencontrerez, notamment en payant 4,8 millions de francs comme dédommagement au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM).»

Qui est venu ici présenter une solution coûtant aujourd'hui zéro franc, laquelle consistait à aller chercher un théâtre à Paris et à l'installer ici, avec tous les aléas que cela suppose? Il y avait alors un déficit de 1,8 million de francs par saison et, aujourd'hui, on gagne de l'argent! C'est moi qui ai fait cela, pas vous, Monsieur Subilia! Je vous propose donc d'être à peu près honnête dans vos interventions!

Je vous fournirai les chiffres et je m'en réjouis. D'ailleurs, je m'étonne que vous vouliez me renvoyer directement la motion M-1323; je m'attendais à ce que vous la renvoyiez en commission pour pouvoir me faire à dessein un procès, s'il y a lieu, et que je puisse au moins me défendre. On est encore en démocratie! On n'est pas en train de faire des procès pour sorcellerie!

**Le président.** J'aimerais rappeler que, lorsque l'on ouvre la préconsultation, en principe, ce sont les auteurs des objets débattus qui peuvent s'exprimer. J'ai exceptionnellement laissé intervenir M. Pagani à ce stade – avec l'accord de M. Gauthier, d'ailleurs, auquel je passe la parole.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Je pense qu'il est tout à fait normal que chacun puisse s'expliquer librement, sans contrainte, au sein du Conseil municipal. Personnellement, cela ne me pose aucun problème. Le bureau a donc décidé de lier deux objets, l'un qui est une motion et l'autre qui est une résolution. (*Rires.*) Je ne savais pas que j'avais un tel pouvoir hilarant chez nos collègues, mais visiblement... Je ne sais pas si c'est l'abus de la dive bouteille ou d'autres causes qui font que l'hilarité règne dans cet honorable cénacle. Je continue.

Il s'agit donc d'une résolution et d'une motion; ces deux objets ont une utilité parlementaire différente. La motion demande au Conseil administratif de mettre en œuvre un certain nombre de mesures et il a six mois pour le faire ou pour expliquer pourquoi il ne peut pas le faire. Nous avons entendu hier M. Pagani, ici même, s'engager à mettre en œuvre les décisions de la motion M-1323 si celle-ci devait être votée sur le siège – et je pense qu'elle devrait l'être.

Quant à la résolution, il s'agit d'une déclaration du Conseil municipal qui n'engage que lui et uniquement lui. La résolution R-216 que je propose ici demande de donner à la commission des finances le mandat d'établir les faits et l'enchaînement des faits qui nous ont amenés à la situation que l'on connaît aujourd'hui par rapport au Grand Théâtre.

Pourquoi? Parce que voilà cinq mois et demi que les informations concernant les problèmes du chantier du Grand Théâtre vous sont connues, Mesdames et Messieurs. Trois personnes – M. Simon Brandt, M. Stéphane Guex et moi-même, pour les mentionner nommément – ont alerté le 6 juin 2017 M. Pagani au sujet de problèmes graves sur ce chantier. Selon notre lecture des faits – mais ce n'est que notre lecture – entre juin et octobre, puis jusqu'à aujourd'hui en novembre, rien ne semble s'être officiellement passé du côté du Conseil administratif pour répondre à ces questions. Il a fallu attendre un article de presse, début octobre 2017, pour que ce qui semble être une non-gestion de ce dossier soit connu de la population par le biais d'un article paru dans la *Tribune de Genève*.

Je propose vraiment que la motion M-1323 et la résolution R-216 soient votées sur le siège. On ne peut pas imaginer aujourd'hui prendre encore du retard dans l'établissement des faits. Si nous acceptons ces deux objets, la commission des finances, dans le cadre de l'étude du budget 2018, pourra faire la lumière sur la dimension politique de ce dossier – car il y a une dimension politique et nous faisons, nous, de la politique. Il est important aussi d'accepter la motion M-1323 présentée par M. Subilia, parce qu'il y a aussi les aspects juridiques et économiques. D'un côté, la motion traitera ces aspects juridiques et les conséquences économiques; de l'autre, la résolution que nous proposons est là pour gérer les problèmes de nature politique.

La situation actuelle est extrêmement mauvaise, je crois que c'est un euphémisme que de le dire. Jusqu'à maintenant, très peu d'informations concrètes vraiment pertinentes nous ont été transmises. De notre point de vue, il est donc important, voire indispensable, d'établir clairement les faits et l'enchaînement des faits, notamment au plan politique. En effet, s'agit-il vraiment d'une atteinte grave au bâtiment du Grand Théâtre? S'agit-il vraiment de problèmes graves à la machinerie technique? S'agit-il vraiment de problèmes graves aux commandes électroniques de la machinerie? S'agit-il vraiment de problèmes très délicats concernant la future saison – les futures saisons – du Grand Théâtre? *Et cetera.*

Quelles en sont les conséquences politiques, aujourd'hui? L'une d'entre elles n'est pas agréable du tout – bien que, personnellement, je sois parfaitement opposé à la répartition nouvelle des tâches entre les communes et l'Etat: c'est que l'Etat s'est retiré des négociations avec la commune concernant la destinée du Grand Théâtre. La situation actuelle est donc extrêmement mauvaise, car nous n'avons finalement aucune information concrète qui puisse nous éclairer sur la réalité. Il faut donc, comme je l'ai dit un peu plus tôt, établir les faits et l'enchaînement des faits au plan strictement politique.

Il y a deux raisons principales à cela. Premièrement, je pense – et nous devons penser – que M. Pagani a non seulement le droit, mais aussi le devoir de s'expliquer et de nous expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là, car lui connaît beaucoup plus de choses que nous. Voilà la première raison. La deuxième, c'est que, face aux échéances économiques, financières, judiciaires, budgétaires qui sont devant nous – et à leurs conséquences extrêmement néfastes – la population et le Conseil municipal ont le droit de savoir ce qui s'est réellement passé. En effet, je le répète, aujourd'hui encore nous ne savons pas ce qui se passe exactement au Grand Théâtre. Pour ces deux raisons, chers collègues, je vous propose d'entrer en matière sur la résolution R-216; nous aurons un débat de fond un peu plus tard.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 31 non (1 abstention).**

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 38 oui contre 31 non (1 abstention).**

**M. Vincent Subilia** (LR). Je reprends la parole avec plaisir, ce d'autant que je l'avais sollicitée au préalable. Si M. le maire en exercice considère avoir été mis en cause par les propos que j'ai tenus tout à l'heure, dont la plupart étaient formulés au conditionnel, j'estime pour ma part que les attaques dont j'ai fait l'objet appellent une réponse que je vais lui servir incessamment.

Voyez-vous, Monsieur le maire, je parlais de la confiance qui était à mes yeux et aux yeux de notre famille politique – c'est l'une des valeurs que nous défendons – le corollaire naturel de la responsabilité. Nous ne demandons qu'une chose: pouvoir vous faire confiance. Mais l'expérience nous montre – et je crains qu'il n'y ait un véritable inventaire à la Prévert pour nous le démontrer – que le terme de confiance est ici usurpé, malheureusement, et que celle que nous pouvions vous témoigner n'est plus de mise aujourd'hui. Souhaitez-vous véritablement que nous évoquions devant les téléspectateurs qui nous regardent des chantiers comme la plaine de Plainpalais et les demandes de crédits additionnels que vous êtes venu solliciter? Souhaitez-vous, Monsieur le maire, que nous revenions sur un dossier comme celui de la patinoire, où vous ne mettez pas en œuvre la résolution adoptée par ce plénum? A ce jeu-là – et il ne s'agit pas d'un procès pour sorcellerie...

**Le président.** Adressez-vous au président, Monsieur Subilia.

*M. Vincent Subilia.* Monsieur le président, vous transmettez: il ne s'agit en rien d'un procès pour sorcellerie. La présomption d'innocence demeure, nous ne sommes pas ici devant le tribunal de la grande Inquisition. Mais force est de constater que les droits de notre modeste parlement sont systématiquement bafoués.

Est-ce un crime – vous transmettez à notre maire, Monsieur le président – de débattre démocratiquement dans cette enceinte, comme M. Gauthier vient de le rappeler, d'enjeux qui nous paraissent majeurs car ils ont trait non seulement à la culture, à laquelle nous tenons – on se demandera ce soir qui sont les véritables amis de la culture! – mais aussi – aspect encore plus sensible – à ce qui est totalement décorrélé de votre réalité quotidienne, Monsieur le maire: à savoir celles et ceux qui bossent pour, à la fin, pouvoir payer les impôts permettant à cette collectivité de fonctionner.

Quant au Grand Théâtre, Mesdames et Messieurs, revenons-y! Commençons par le mois de juin 2017, ensuite de quoi on parlera de fiabilité et on établira précisément les responsabilités – je laisserai à un expert indépendant le soin de les identifier. En juin dernier, Monsieur Pagani, vous avez répondu – je peux vous citer – à une question orale qu'aucune infiltration n'avait été constatée sur le chantier du Grand Théâtre, que vous aviez appelé votre directeur et que tout cela n'était qu'élucubrations. Ce sont vos propres termes. Vous nous avez expliqué

que le chantier était maîtrisé. Je me réjouis d'écouter aussi le magistrat Kanaan, qui assume la tutelle politique du Grand Théâtre sous l'angle de la coordination.

Vous nous expliquiez donc en début de séance, Monsieur le maire, que vous aviez la mainmise sur vos équipes et que tout était sous contrôle dans votre département... Vous connaissez très bien la maxime: *cura in custodiendo*. Vous deviez assumer un devoir de supervision par rapport à vos équipes. Dès lors, comment expliquer que nous nous trouvions aujourd'hui dans une situation telle que celle à laquelle nous sommes confrontés, avec les dommages qu'elle génère? Vous transmettez, Monsieur le président. Je suis navré de ma véhémence, mais il s'agit là véritablement d'éclaircir cette situation qui ne saurait perdurer – et que nous avons apprise par voie de presse, comme cela a été rappelé.

Nous devons faire face à des travaux importants, pour lesquels il faudra bourse délier et verser des montants considérables qui restent à chiffrer. Et vous nous demandez de vous faire confiance, Monsieur Pagan! La confiance se mérite! Le capital de confiance qui vous a été octroyé est érodé. Nous ne saurions poursuivre sur cette voie. Vous nous promettiez un navire amiral, nous héritons d'un vaisseau fantôme! (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a une ou deux choses qui m'étonnent – pas dans le débat en tant que tel, mais dans la réalité des faits. Nous sommes aujourd'hui le 15 novembre; les difficultés sur le chantier du Grand Théâtre nous sont connues depuis quelques semaines déjà, j'ai bien compté. Or, à ce jour, nous n'avons aucune information supplémentaire par rapport à ce qui est sorti dans la presse. Voilà ce qui m'étonne! C'est peut-être la raison pour laquelle d'aucuns manifestent un certain courroux auquel je ne me livrerai pas, mais je pense que nous aurions déjà pu avoir plusieurs informations. On ne va pas attendre la fin de cette affaire pour qu'on nous dise: «Tout est résolu, ça va coûter 2 millions de francs de plus aux investissements...» – j'invente n'importe quel chiffre – «...c'est terminé, on passe à autre chose.» Non!

Je pense qu'il faudra d'abord établir le déroulement des faits depuis que nous sommes au courant des problèmes, comme cela a déjà été demandé – mais je le répète encore une fois – et comprendre comment on en est arrivés là. Quels sont les dommages? Comment les réparera-t-on? Combien ça coûtera? Même sans forcément avoir toutes les réponses, on aurait déjà pu recevoir toute une série d'éléments sur le déroulement des faits, les dommages encourus sur le chantier et les moyens envisagés pour y remédier. Je crois que c'est ça qui met sens dessus dessous certains conseillers municipaux – et à juste titre, à mon sens!

Après, il faut rester corrects. On n'est pas des ennemis, mais des adversaires politiques. Bref, je crois que nous aurions déjà dû avoir ces éléments. J'enjoins

donc au Conseil administratif de mettre les bouchées doubles pour nous en donner quelques-uns qu'il a probablement déjà. Il ne s'agit pas de connaître toutes les incidences de cette affaire, mais d'avoir les éléments que l'exécutif a déjà et qu'il aurait pu nous fournir plus tôt.

J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure sur un autre sujet: transparence, nom d'une pipe! Qu'est-ce que c'est que ce Conseil administratif qui n'a pas de transparence? C'est ça qui ne va pas! Je ne sais pas ce qu'il faut faire! Mettre un rideau d'eau pour favoriser la transmission, rafraîchir les esprits et améliorer la transparence? Je ne sais pas... Mais il est incroyable qu'on n'arrive pas à avoir de la transparence.

Quant à la problématique des travaux, il faudra bien trouver des solutions et voir combien ça coûtera. Je rappelle que, en principe, ces dépenses ne seront pas inscrites au budget de fonctionnement mais au budget des investissements, qui n'impacte pas directement – ou pas tout de suite – le budget.

Venons-en aux incidences sur la saison du Grand Théâtre telle que programmée pour la rentrée 2018 dans le bâtiment de la place de Neuve, qui ne pourra pas avoir lieu comme prévu. Cela aura évidemment des conséquences sur le déroulement de la saison 2018-2019. J'aimerais obtenir là-dessus des informations de la part du magistrat chargé de la culture, car je pense qu'il a déjà un certain nombre d'éléments, lui aussi. Cet aspect posera différents problèmes et coûtera probablement un peu d'argent. Comment la Fondation du Grand Théâtre de Genève, sa direction et le magistrat envisagent-ils cela? Il y a sûrement déjà des pistes, n'allez pas me dire qu'on est dans le bleu, qu'on ne sait rien et qu'on saura rien avant que tout soit résolu. Non! Voilà ce qui ne va pas!

Je crois donc qu'il faut voter la motion M-1323 et la résolution R-216, pour avoir des informations avant la fin de l'année. Nous sommes déjà le 15 novembre et on n'en recevra ni aujourd'hui ni demain, puisqu'il n'y a pas de séance plénière du Conseil municipal le 16 novembre... au grand dam de M. Gisselbaek qui a l'air de le regretter, c'est pour ça que je le dis! Je pense que les prochaines échéances où nous pourrions recevoir des informations seront les séances plénières du mois de décembre. Certes, le Conseil administratif peut nous en donner via la commission des travaux et des constructions ou celle des arts et de la culture, mais il n'en demeure pas moins que, quant à moi, je ne comprends pas ce manque de transparence. Ou alors, la problématique est encore beaucoup plus grave que ce que nous imaginons et on ne veut pas nous le dire, je ne sais pas... Je ne comprends pas!

Mesdames et Messieurs, un peu de sagesse! Je demande de la transparence au Conseil administratif; qu'il aille de l'avant, qu'il nous fournisse des réponses circonstanciées! Certaines sont déjà possibles aujourd'hui et les autres suivront. Je pense que c'est ainsi que nous résoudrons le problème. A mon avis, la population

a aussi le droit d'en être informée. Une fois de plus, à part les signes avant-coureurs que M. le conseiller municipal Gauthier avait lancés dès le mois de juin 2017, sauf erreur, c'est la presse qui nous a appris l'essentiel. Pour le reste, nada! On n'a même pas reçu une page blanche du Conseil administratif, il ne nous a rien dit! Et il prétend maintenant que c'est comme ça, voilà. Il dit maîtriser... mais on ne sait pas ce qu'il maîtrise!

Mesdames et Messieurs, halte à cette façon de faire! On le dit et on le redit à longueur de séances et de débats sur divers objets, c'est toujours pareil: manque de transparence! On nous cache des choses – volontairement ou involontairement, mais cela revient finalement au même. Par conséquent, maintenant, halte à ça! Bas les masques et donnez-nous ces infos, Messieurs les magistrats!

**Le président.** M. Pagani s'est senti mis en cause; je lui passe la parole – mais je vous en prie, Mesdames et Messieurs, évitons le ping-pong des interventions et traitons notre sujet. J'appelle le Conseil administratif à intervenir en conclusion du débat. Je vous laisse la parole exceptionnellement, Monsieur Pagani.

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur le président, ce n'est pas que je me suis senti mis en cause, j'ai été mis en cause! Je vous sais donc gré de bien vouloir me laisser la parole, merci. Je remercie aussi M. Sormanni, pour une fois, d'avoir au moins posé des questions intelligentes. (*Vives réactions dans la salle.*)

J'aimerais vous rappeler, Monsieur Subilia, qu'en ce moment même non seulement le chantier du Grand Théâtre existe, mais il y a aussi ceux des Minoteries, de la Nouvelle Comédie, de la plaine de Plainpalais auquel vous vous êtes référé... Ce n'est pas hors sujet! Il y a encore le phonoabsorbant, que tout le monde réclame. Ces chantiers évoluent chaque semaine, sans parler du dépôt patrimonial du Carré-Vert, du bâtiment scolaire de Geisendorf, de l'école des Pâquis... Tout cela est maîtrisé, Monsieur Subilia!

Je me permets de vous dire que vous n'auriez pas intérêt à me faire la leçon sur la maîtrise des coûts. Quand je suis arrivé à ce poste qu'on m'a chargé d'occuper et de servir, il y avait des dépassements budgétaires systématiques. Durant les cinq premières années, ils étaient de 3%. Depuis cinq ans – j'en réfère à la commission des finances, où vous siégez peut-être... ou pas, mais je vois que vous ne m'écoutez pas... Je fais à chaque fois un rapport. (*Remarque de M. Subilia.*) Ah, vous y siégez? Eh bien, je ne vous y entends jamais critiquer le fait que je fais zéro dépassement! Zéro dépassement!

*M. Vincent Subilia (LR).* C'est faux! C'est faux!

*M. Rémy Pagani, maire.* Ne venez pas dire ici que les chantiers ne sont pas maîtrisés. Tous ceux dont j'ai fait la liste le sont aujourd'hui. Prenons l'exemple du Grand Théâtre. Nous avons fait l'exercice de savoir où nous en étions quant au respect du budget alloué par le Conseil municipal – à condition que vous nous votiez les 4,5 millions de francs demandés. Nous sommes aujourd'hui à onze mois de la fin des travaux – y compris ceux qui sont liés aux infiltrations d'eau – et nous avons encore une marge de 600 000 francs par rapport au budget définitif. La situation est donc sous contrôle, Monsieur Subilia, en comptant les frais occasionnés par les problèmes de remontée de la nappe phréatique sous le radier du Grand Théâtre. Nous sommes dans la cible – si vous nous votez les 4,5 millions de francs. Voilà la réalité.

Alors, ne lancez pas d'accusations et ne diffusez pas de rumeurs affirmant que c'est impossible, Monsieur Subilia! On me soupçonne de non-transparence, mais ce n'est pas vrai. ça n'a jamais été le cas depuis dix ans que j'occupe ce poste. Je vous rappelle que j'ai bouclé plus de 500 propositions que mes prédécesseurs avaient laissées en suspens – même celles d'il y a trente ans! Celui qui a fait la galerie des Rues-Basses – je ne veux pas citer son nom, paix à son âme – n'avait pas bouclé le dossier, justement parce qu'il avait fait des dépassements trois fois supérieurs aux crédits demandés pour les travaux tels que présentés au Conseil municipal. Moi, je n'ai fait à ce jour aucun dépassement par rapport à ce que je vous ai présenté, Mesdames et Messieurs.

Je trouve donc que l'attaque politique évidente de M. Subilia est un peu faible du point de vue de la rigueur des chiffres. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et je reviendrai vous donner des informations plus particulières, si cela vous intéresse, sur le déroulement du processus et sa chronologie, pour expliquer comment nous en sommes arrivés à reporter de quatre mois les travaux.

Il fallait s'y attendre! Je rappelle que nous devions initialement rendre le Grand Théâtre rénové à la fin de l'année 2018, mais plusieurs personnes nous ont dit d'essayer de produire le *Ring* en début de saison au mois de septembre 2018. Pour ma part, j'ai toujours dit que nous pouvions relever ce défi comme nous avons relevé celui d'aménager l'Opéra des Nations, mais qu'il y avait des risques. Eh bien, ma foi... Essayé, pas pu! Il ne sert à rien de me faire un procès comme seul magistrat responsable des constructions, quand la nature s'y met!

Je citerai un autre exemple, Mesdames et Messieurs: savez-vous combien de retard a eu le chantier de Manor? C'était la Placette, quand on était gosses... Tout le monde s'attendait pourtant à ce que la nappe phréatique descende le long de Saint-Gervais. Eh bien, il y a eu neuf mois de retard! Ils ont dû pomper l'eau comme des Shadoks pour assainir le chantier! Dans tous les chantiers à Genève les problèmes de nappe phréatique sont récurrents, n'importe quel

professionnel vous le dira. Alors, vous ne pouvez pas rendre un magistrat responsable de faits naturels qui ont impacté passablement de chantiers dans notre république!

**M. Pierre Gauthier (HP).** Nous ne sommes pas dans un prétoire, mais simplement dans un parlement délibératif. Tout d'abord, commençons par un point technique. La résolution R-216 que nous avons déposée dit: «Le Conseil municipal de la Ville de Genève donne mandat à la commission des finances dudit conseil d'établir les faits...» etc. Si nous acceptons cette résolution sur le siège, mandat officiel sera donné à la commission des finances de mettre en œuvre les différents textes liés à ce mandat.

Pour en revenir maintenant au fond du débat déjà bien entamé, je crois qu'il importe de redonner quelques repères chronologiques. C'est en février et mars 2017, selon une journaliste de la *Tribune de Genève*, que les premières rumeurs sur des problèmes au chantier du Grand Théâtre sont apparues. En avril-mai 2017, mon collègue Stéphane Guex et moi-même avons été approchés par des sources tout à fait autorisées nous disant que la nappe phréatique de surface avait été touchée – cela, tout le monde le sait désormais –, que le sous-sol du chantier était inondé, que les vérins hydrauliques de la machinerie étaient touchés, que les cuves du liquide hydraulique qui alimente les vérins avaient aussi été touchées, de même que les commandes électroniques de la machinerie – et comme elles sont d'un modèle relativement ancien, l'éventuel remplacement d'éléments défectueux par des pièces de rechange qui n'existent plus pose problème.

Plus préoccupant: selon ces sources tout à fait autorisées, les murs du bâtiment lui-même auraient bougé et la passerelle reliant les deux côtés de la scène du Grand Théâtre aurait vrillé – c'est-à-dire qu'elle se serait légèrement tordue et déplacée d'environ 10 cm. Ce n'est pas rien, pour une passerelle en métal! En juin – le 6 juin 2017 très exactement – nous sommes intervenus pour vous informer de ces allégations, Monsieur Pagani. Comme cela a été relevé précédemment, ces allégations ont été considérées par vous comme des élucubrations, ce qui n'est pas vraiment sympathique pour les personnes qui nous les ont transmises.

Le 7 juin, Mesdames et Messieurs, la Commission des finances du Grand Conseil traitait la demande de subvention de 3 millions de francs supplémentaires pour le Grand Théâtre; aucune information sur le chantier n'a été transmise alors à ladite commission cantonale. Le 22 septembre, le Grand Conseil a voté ces 3 millions de francs sans qu'aucune allusion au chantier désastreux du Grand Théâtre n'ait été faite, alors que plusieurs mois avaient passé – trois mois et demi exactement – entre le 6 juin et le 22 septembre 2017 et que les difficultés du chantier n'étaient de loin pas résolues à cette date-là. Le 17 octobre, vu notre

lourde insistance, M. Pagani déclarait qu'il avait informé le bureau de la Fondation du Grand Théâtre le vendredi 13 octobre, lors d'une séance extraordinaire. Il ajoutait qu'il avait été mis au courant des problèmes du chantier un mois plus tôt, soit aux alentours du 13 septembre, une semaine avant le vote de la subvention du Grand Conseil.

La raison d'être de la résolution R-216 est de charger la commission des finances du Conseil municipal de faire la lumière sur le processus politique, j'insiste là-dessus. Qu'est-ce qui explique qu'entre le 6 juin, date à laquelle nous avons donné l'alerte, et le 13 septembre 2017 le Conseil administratif n'a strictement rien fait, à notre connaissance? Comment se peut-il qu'il ne se soit rien passé entre le 6 juin et le 13 septembre? Comment se peut-il qu'on ait laissé la situation se péjorer à tel point, que les futures saisons artistiques du Grand Théâtre sont gravement compromises? Ce n'est pas une question de droite ou de gauche. C'est une question de bien public, tout simplement! Or nous sommes les garants du bien public. Cela n'a rien à voir avec les positions dogmatiques! Nous sommes face à un problème de bien public, je le répète.

La motion libérale-radical M-1323, à laquelle le Parti radical de gauche s'est associé, demande d'évaluer les responsabilités juridiques et les conséquences financières de la mini-catastrophe – espérons qu'elle ne soit pas maxi! – qui se déroule actuellement au Grand Théâtre. Nous avons soutenu cette motion, parce que nous estimons qu'elle est indispensable. Il faut savoir où nous allons. La résolution ne fait pas double emploi par rapport à la motion, mais elle permet à la commission des finances d'enquêter – peut-être que le mot est un peu fort – sur ce qui nous semble être de l'incurie politique. Une incurie qui a conduit à une situation extrêmement préoccupante! De notre point de vue, il est indispensable que le Conseil municipal et la population – que nous représentons – sachent ce qui s'est réellement passé. Ce qui était considéré, le 6 juin 2017, comme des élucubrations s'est hélas avéré. Et non seulement c'est vrai, mais c'est sans doute bien plus grave que ce que nous avons pensé initialement!

Pour conclure, la résolution R-216 demande de rétablir la vérité et de lever un doute légitime quant à la volonté ou non du Conseil administratif – car ce n'est pas qu'un seul conseiller administratif qui est en cause, mais l'ensemble du collège – d'entretenir le flou et l'opacité autour de ce dossier. Alerter les autorités responsables du problème, ce n'était sûrement pas des élucubrations! Mais ce qui, au contraire, ressemble fort à des élucubrations, c'est les quasiment cinq mois de dissimulation, de cachoteries, de désinvolture – et, finalement, de ce qui paraît comme de l'incurie dans la gestion de ce dossier.

Aujourd'hui, la situation est proprement atterrante: rupture des négociations avec le Canton, déstabilisation sociale des employés du Grand Théâtre – qu'ils dépendent de la Ville ou de la Fondation...

*(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)*

**Le président.** Monsieur Gauthier, il va falloir conclure.

*M. Pierre Gauthier.* Pardon?

**Le président.** Il va falloir conclure.

*M. Pierre Gauthier.* Je vais conclure, Monsieur le président. Lors de la dernière session plénière, le Conseil municipal a refusé la création d'une commission ad hoc pour traiter cette question. Je pense qu'il faut aujourd'hui accepter la motion M-1323 et la résolution R-216 sur le siège, sachant que, de la sorte, cette résolution donnera mandat à la commission des finances d'établir les faits et leur déroulement.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Il est évident que le Parti démocrate-chrétien souscrit totalement à la motion M-1323 et à son traitement en urgence. Au niveau technique, il faut préciser que nous demandons de renvoyer directement cette motion au Conseil administratif, mais que la résolution R-216 doit être envoyée dans une commission. Ce n'est pas la résolution qui donne mandat à une commission de faire quelque chose, mais bien nous qui allons en quelque sorte donner mandat à la résolution d'aller en commission des finances.

Au-delà de cela, chers collègues, vous savez qu'au Parti démocrate-chrétien nous sommes – et moi en particulier – attachés à cet objet, car c'est par une motion démocrate-chrétienne, la M-1060, que nous avons lancé les travaux de rénovation du Grand Théâtre qui avaient été oubliés... Je ne vais pas refaire l'histoire, bien entendu! Mais c'est quand même grâce au Parti démocrate-chrétien qu'a été donnée l'impulsion pour faire ces travaux.

Aujourd'hui, je suis triste de constater qu'il peut malheureusement y avoir des problèmes techniques, mais aussi politiques. Il est évident qu'il ne faut pas

tout confondre: la relation avec le Canton et le rapport qu'on peut avoir avec les collaborateurs du Grand Théâtre sont des points dont il ne faut absolument pas parler ce soir. Il ne faut pas tout mettre dans le même sac, mais bien distinguer les sujets. Ce que nous demandons avec la motion M-1323, c'est un travail d'enquête spécialisé: nous voulons une enquête pratique et objective sur ce qui se passe sur ce chantier, le problème d'infiltration et la remontée des eaux.

A cet égard, je ne peux que reconnaître la justesse des propos de M. Pagani. Il est vrai que c'est un problème récurrent à Genève, on l'a déjà rencontré à d'autres reprises et des entreprises privées ont eu des dépassements de crédits très élevés pour des travaux à cause de cela. Je pense à la banque Lombard Odier, par exemple, où il a fallu quasiment congeler le sol; bon, ça ne défausse pas, mais je peux comprendre, techniquement parlant. Je connais un peu ce chantier et je sais que se posent des problèmes de ce type.

Au Grand Théâtre, l'infiltration et la remontée d'eau impactent aussi le matériel hydraulique. Il y a également ces fresques que nous devons restaurer. Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'on a découvert de magnifiques fresques, je crois qu'on a vu cet aspect en commission des travaux et des constructions. Leur remise en état demande du temps et provoque des coûts supplémentaires. Nous entendons bien tout cela. Toutefois, au niveau technique, par des sondages et par la connaissance qu'on a du terrain genevois, on aurait pu identifier et contrôler ces débordements.

J'en viens à la résolution R-216, qui est de caractère politique. Comme cela a été dit, il y a une véritable enquête à mener. Je pense que le point le plus sensible est là. Sur le plan technique, nous avons la maîtrise qui est la nôtre en tant que Conseil administratif et Conseil municipal; les aléas de chantier sont connus de tous. Sur le plan politique, nous devons connaître la chronologie des faits. Je le répète, je pense que, politiquement, le point le plus important est là: savoir si on nous a menti le 6 juin. A mon sens, la question se résume à ça. A-t-on omis de nous dire ce qui se passait, de nous donner des informations concernant l'état du chantier et sur les conséquences financières? Je pense que l'enquête politique doit être limitée à cela.

Au niveau technique, un expert sera sans doute engagé et fera un travail d'enquête minutieux. Maintenant, je vais arrêter de tirer sur l'ambulance...

*M. Rémy Pagani, maire.* Merci, alors!

*M. Alain de Kalbermatten.* Vous savez, Monsieur Pagani, j'ai l'habitude! Cela fait dix ans que je siège à la commission des travaux et des constructions et, avec vous, on en a vu de toutes les couleurs! Une fois de plus, une fois de moins, ce

n'est pas cela qui nous fait peur – malheureusement, car on ne peut qu'être tristes de ce genre de situations.

Il y a quand même une dimension de ce dossier que j'aimerais reconnaître publiquement: le travail de direction générale du Grand Théâtre de Tobias Richter qui, aujourd'hui, se démène à travers l'Europe entière pour essayer de sauver plus ou moins la saison 2018-2019. J'ai oui dire que nous avions la garantie que la livraison du bâtiment rénové aurait lieu le 15 janvier 2019. Je me réjouis donc qu'à partir de cette date on puisse accueillir les nouveaux spectacles au Grand Théâtre même. Je reconnais le travail fabuleux effectué au sein de l'institution pour tenter de sauver au minimum les meubles, car ce côté opérationnel exigera beaucoup d'argent. Je tire mon chapeau à nos confrères du Grand Théâtre!

J'espère sincèrement, Monsieur Pagani, que vous pourrez nous répondre très rapidement en ce qui concerne les problèmes techniques. Mais, pour moi, le nœud du problème se situe surtout au niveau politique, celui de la chronologie du dossier, de ce qui a été dit ou n'a pas été dit, des omissions et, peut-être, des mensonges.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Le groupe socialiste restera très factuel, mais il s'interroge néanmoins sur une forme de perte de mémoire collective de la commission des travaux et des constructions concernant sa séance du 21 juin 2017. Pour commencer, le vote du crédit pour la rénovation du Grand Théâtre remonte au mois de mai 2014, où on a soustrait au projet les réserves pour imprévus prévues à hauteur de 10% du crédit. La proposition PR-1236 du 10 mai 2017 examinée ensuite en commission – moi aussi, je sais faire un calendrier en articulant des dates! – relève, dans son introduction, que les travaux du chantier du Grand Théâtre ont démarré le 1<sup>er</sup> février 2016 et que, lors de la toute première année de réalisation, des divers et imprévus sont apparus. Cette proposition PR-1236 visait justement à demander un complément financier pour y faire face.

Or, on y trouve des éléments en lien avec la nappe phréatique, ils figurent dans la proposition elle-même. De plus, les commissaires ont pu non seulement voir l'avancement des travaux lors de leur visite au chantier du Grand Théâtre, mais également poser des questions aux services de M. Pagani. Il s'avère, en outre, que cette proposition a été votée à l'unanimité de la commission des travaux et des constructions le 21 juin 2017 et que le rapport PR-1236 A vient d'être rendu, en date du 1<sup>er</sup> novembre. S'il avait été rendu plus tôt, Mesdames et Messieurs, vous en auriez tous été saisis à temps pour en prendre connaissance et cette espèce de grande gesticulation de ce soir n'aurait peut-être pas lieu d'être.

Voilà la seule position que prendra le Parti socialiste: nous vous invitons à refuser la résolution R-216 et la motion M-1323. Nous espérons qu'elles ne seront pas renvoyées en commission des finances. Celle-ci va travailler maintenant sur

un projet de budget déjà tardif, ce qui veut dire que tout autre objet à examiner ne pourra pas être abordé avant le printemps prochain. Nous estimons quant à nous, socialistes, que, de la part des personnes, dans ce Conseil municipal, qui exigent que les travaux aillent à la bonne vitesse, qui se plaignent de leur lenteur et qui estiment que plein de problèmes se posent actuellement, demander ce type d'examen revient à jeter de l'huile sur le feu et ralentir ces mêmes travaux. Je le répète donc, nous vous invitons à refuser ces deux objets, la motion et la résolution. (*Applaudissements.*)

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Mesdames et Messieurs, je vais essayer de remettre l'église au milieu du village. De quoi s'agit-il? D'une construction qui se trouve dans une partie de la ville où la nappe phréatique est proche, le Rhône aussi, et où passaient les anciennes douves de Genève à l'époque des fortifications. Ce sont des endroits où il y a des mouvements d'eau et où on a créé des mouvements d'eau à travers les siècles. Le risque est donc réel de se retrouver avec des infiltrations dans une construction souterraine, comme c'est le cas de cette extension du Grand Théâtre.

On parle ici d'environ 3 cm d'eau en hauteur. Je réfute absolument les termes de «catastrophe» et de «tragédie». Une tragédie – pour ceux qui s'intéressent au théâtre – est une pièce où il y a mort d'homme à la fin. Mais cela reste du théâtre... Peut-être certains veulent-ils profiter de ces 3 cm d'eau pour mettre à mort politiquement notre magistrat... Franchement, pour notre part, nous sommes convaincus qu'il en sortira la tête haute et que le problème n'est évidemment pas là.

Il faut rendre justice à M. Pagani: il a mené des centaines de chantiers qui ont été terminés dans les délais. La prétendue catastrophe ou tragédie du Grand Théâtre, aujourd'hui, c'est quatre mois de retard sur le chantier. Il n'y a là rien d'exceptionnel! C'est regrettable, parce que cela pose des problèmes de planning pour la prochaine saison du Grand Théâtre, mais ce qui aurait été une catastrophe ou une tragédie, c'est par exemple un accident grave pour l'un des ouvriers. Or, les chantiers sont bien maîtrisés et nous pouvons en féliciter le magistrat.

De quoi s'agit-il donc? De 3 cm d'eau en période électorale! Voilà de quoi il s'agit, Mesdames et Messieurs. C'est cela qui cause les gesticulations auxquelles nous allons vraisemblablement assister – je le dis pour les gens qui nous écoutent – pendant les mois à venir. Chaque prétexte sera bon pour taper, taper et encore taper sur l'adversaire politique.

J'en reviens à la résolution R-216 et à la motion M-1323. Nous n'aurions de toute manière pas voté la résolution, car elle ne demande pas une enquête – il suffit de la relire pour le constater – mais condamne clairement d'avance. Ce n'est évidemment pas admissible! Quant à la motion de MM. Subilia et Wasmer, nous

aurions pu ne pas nous y opposer; cependant, à entendre M. Subilia tout à l'heure, il ne s'agit pas uniquement d'une demande d'enquête mais également d'une condamnation. Nous sommes d'accord avec ce qu'ont dit MM. de Kalbermatten et Sormanni: nous n'avons pas peur.

Il faut effectivement que les gens sachent ce qui s'est passé sur ce chantier et ce qui s'y passe maintenant, quels sont les coûts, les délais, etc. C'est normal. Pour notre part, nous croyons tout à fait ce que dit le magistrat et nous n'avons absolument pas peur de cette enquête. Mais vu la tournure politique que prend ce dossier, nous voterons contre la motion et la résolution. Nous le répétons: il n'y a pas eu mort d'homme, il n'y a pas de catastrophe irréparable ni de tragédie, il y a juste 3 cm d'eau qui sont remontés dans le sous-sol d'un chantier. C'est quelque chose qui arrive et qui peut arriver, c'est regrettable – nous le regrettons autant que vous – mais il n'y a pas là non plus de quoi faire croire que toute la République est en danger. (*Applaudissements.*)

**M. Stéphane Guex** (HP). J'ai trois mises au point à faire. Je reviens d'abord sur le terme de «tragédie», dont j'ai la définition sous les yeux: il s'agit d'une histoire qui met en scène des personnages illustres et qui représente des actions destinées à provoquer la pitié ou la terreur – et non pas d'une histoire qui implique nécessairement la mort d'un homme. D'ailleurs, mon préopinant ferait bien de se garder de parler de mort politique à propos de quelqu'un dont le parti a provoqué la mise à la retraite anticipée lors des prochaines élections... Je passe sur le sujet!

Je remercie M. de Kalbermatten pour sa petite allusion au travail mené par M. Tobias Richter dans le cadre du sauvetage de la programmation à venir pour le Grand Théâtre. Cela me donne l'occasion de mettre en avant le fait que, dans des situations dramatiques – notamment sur le plan artistique –, il y a toujours une équipe qui se démène et essaie de sauver les meubles. Ici, par bien des «agitations» au sens positif du terme, M. Richter est l'expression même de cette façon qu'a le monde artistique de se démener, même dans les moments pleins d'adversité où il y a des impondérables.

J'en arrive au sujet de notre débat. M. Pagani se défend mal, quand il invoque la nature et prétend qu'on le rend responsable des aléas qu'elle provoque. Il n'y a personne ici, je crois, qui le rende responsable des aléas de la nature! Il s'agit simplement de dysfonctionnements dans la chaîne des décisions et, surtout, dans la chaîne des responsabilités concernant ce dossier! Comment expliquer autrement que nous en soyons encore, quasiment jour pour jour cinq mois après notre première intervention, à demander des éclaircissements sur ce qui se passe sur le chantier du Grand Théâtre?

En juin dernier – cela a été rappelé plusieurs fois – nous avons été plusieurs, dans ce plénum, à demander au magistrat des réponses à un certain nombre

de questions. Les bruits persistants, les alertes provenant de ça et là faisaient craindre, d'une part, des retards dans les travaux et – ce qui est plus grave – leur surcoût, mais aussi, d'autre part, l'impossibilité de garantir le retour du Grand Théâtre dans ses murs à la date prévue. Cela occasionne des frais de dédommagement à cause de l'annulation de certains engagements artistiques contractuels, une modification probable de la programmation de la saison 2018-2019 et un déficit d'image dans le monde lyrique.

Quelles étaient ces rumeurs? On les a déjà rappelées et j'en fais l'inventaire ici. Je commence par l'atteinte de la nappe phréatique, qui provoque une inondation dans les sous-sols. Au mois de juin 2017, tout le monde nous disait qu'il n'y avait pas d'infiltration... Aujourd'hui, plusieurs intervenants affirment: «Mais enfin, tout le monde sait bien que sur chaque chantier il y a atteinte à la nappe phréatique, qu'on touche l'eau et qu'il y a des infiltrations.» En cinq mois, le discours a changé! On nous disait alors que c'était impossible et on nous dit aujourd'hui que c'est tout le temps possible! Or, ce n'est pas qu'un seul orateur qui le dit, on en est au troisième!

Je continue mon inventaire avec l'endommagement des vérins hydrauliques dont on a déjà parlé, les ponts des machines des mobiles de scène restés dans l'eau plusieurs mois... Ici, j'émetts un doute sur les 3 cm d'eau évoqués tout à l'heure. Les commandes électroniques de la machinerie – à savoir les cintres et les ponts mobiles – n'ont pas été protégées lors des travaux, elles ont subi des infiltrations de poussière notamment dans les cartes électroniques des boîtiers de commande. Le bâtiment – cela a été signalé aussi – a bougé, ses murs sont fragilisés, une des passerelles de scène – celle dont parlait Pierre Gauthier, qui mesure 16 m de long – a vrillé sur 10 cm.

Que répondait le magistrat à ces inquiétantes perspectives, le 6 juin 2017? Qu'il se réjouissait – je cite le *Mémorial* – de nous faire la liste de ces divers et imprévus qui étaient le sujet du débat. Avons-nous reçu cette liste? Non. Nos inquiétudes ont-elles été prises en considération? Non. Elles ont été balayées avec dédain! On nous a accusés de produire des élucubrations! Mais l'histoire nous a donné raison... Le seul examen de la chronologie de ces événements suffit, d'une part, à imposer le renvoi de la résolution R-216 en commission des finances afin de lui donner toute latitude pour enquêter sur cette affaire et, d'autre part, à accepter sur le siège la motion M-1323 déposée par le groupe libéral-radical.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce débat est quand même assez curieux! On peut reconnaître qu'il y a peu de dépassements en matière de travaux, c'est vrai; là-dessus, je suis d'accord avec M. Pagani. Surtout, il a bouclé les anciens crédits et je lui en donne quitus.

Cela dit, il est parfois facile d'avancer pour argument qu'on n'a pas de dépassements! Avant d'en venir au Grand Théâtre, prenons l'exemple de l'école des Pâquis, où on a enlevé 10% du crédit des travaux avant que le Conseil administratif ne revienne avec une nouvelle demande pour qu'on les remette. Au Grand Théâtre aussi, on a enlevé 4,5 millions de francs du crédit initial et vous revenez avec une demande pour les remettre, Monsieur le maire! On peut se poser la question: certes, vous ne faites pas de dépassements dans vos crédits mais, justement, ces crédits ne sont-ils pas trop élevés? On peut se le demander. Plus on calcule large, moins il y aura de risques de dépassement à la fin! C'est un peu facile, de faire comme ça.

Je ne dis pas que c'est le cas dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre, mais qu'on peut se poser la question. Il est trop facile aussi de prétendre que les autres ont fait faux – c'est vrai, vos prédécesseurs n'ont pas bouclé tous les crédits qu'ils avaient demandés et c'est vous qui l'avez fait, je vous en ai toujours donné quitus. Pour la suite, c'est différent! Il n'y a peut-être pas de dépassements, mais j'ai le sentiment que les crédits sont largement calculés. Voilà pourquoi, de temps en temps, nous essayons de vous freiner dans vos folies dépensières, Monsieur le magistrat! Eh oui! (*Vive réaction de M. Pagani.*)

Je vois que vous êtes très chatouilleux, vous pensez tout de suite être mis en cause... Mais vous ne vous en privez pas non plus! D'ailleurs, pas plus tard qu'il y a une dizaine de minutes, vous avez dit: «Pour une fois, M. Sormanni a posé des questions intelligentes.» Cela signifie que, toutes les autres fois, il pose des questions con... Je pourrais prétendre à mon tour que vous m'avez mis en cause! Vous avez fait la même chose tout à l'heure au sujet des arbres, quand vous m'avez fait la leçon en me disant: «Allez sur internet pour savoir comment poussent les arbres...» Je le sais mieux que vous, Monsieur Pagani, puisque je m'occupe de planter des fleurs! Là aussi, je pourrais dire que vous m'avez mis en cause. Si vous ne voulez pas qu'on vous mette en cause, alors, ne le faites pas vous-même! Qui sème le vent récolte la tempête! On connaît ça...

Vous avez aussi parlé des Shadoks... C'était marrant. Je rappelle qu'il s'agissait d'une série de dessins animés très comique. Selon vous, Monsieur le maire, qui sont les Shadoks qui vont pomper l'eau du Grand Théâtre? Vos fonctionnaires? Je trouve cela assez amusant.

Quant à moi, je trouve qu'il faut parfois savoir raison garder. Visiblement, dans ce débat, vous avez des choses à cacher, puisque vous êtes tellement chatouilleux qu'au moindre détail vous sautez au plafond. Si tel n'est pas le cas, alors soyez transparent! Vous auriez déjà pu l'être en grande partie avant la discussion de ce soir. Peut-être cela aurait-il désamorcé un certain nombre de propos tenus tout à l'heure – en tout cas, en ce qui me concerne, je ne pense pas avoir été malhonnête ni vous avoir mis en cause.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyons raisonnables et votons ces deux textes, la motion M-1323 et la résolution R-216. Nous attendons avec impatience des réponses argumentées, documentées et circonstanciées sur les questions posées concernant le déroulement des faits, les dommages et leur réparation. Nous devons savoir comment nous organiser et combien cela coûtera finalement – les frais dus au fait que la saison 2018-2019 ne pourra pas se dérouler à la place de Neuve comme prévu devront être assumés par le Grand Théâtre, mais cette affaire peut évidemment avoir un coût au budget municipal. Voilà, je crois que c'est relativement simple et je m'arrêterai là.

**M. Vincent Subilia** (LR). Je prends volontiers la parole – pour la dernière fois en tout cas sur cet objet, je vous rassure, Mesdames et Messieurs.

Monsieur Pagani, vous prétendez être la victime expiatoire d'un complot de longue date, en république, et vous dénoncez le procès que nous instruisons à votre encontre – mais pour mieux utiliser cette estrade et faire le nôtre! Vous nous annoncez ne pas savoir quelles étaient les difficultés auxquelles le chantier du Grand Théâtre pouvait être confronté; j'imagine que c'est la même défense que vous avez utilisée, lorsque votre famille politique a ouvert une action au Tribunal fédéral au sujet des dernières votations genevoises... Il y a manifestement chez vous – je me permets de le souligner ici – un déficit de maîtrise des informations qui nous inquiète au sein du Parti libéral-radical, je ne vous le cache pas.

Laissez-moi revenir sur le véritable inventaire que vous nous avez servi tout à l'heure pour nous dire à quel point vous étiez un magistrat d'exception. Je me rappelle, dans le cas d'un certain nombre de chantiers récents, que les dépassements de crédits étaient légion et que des malfaçons avaient été détectées.

On peut évoquer ici – je ne donne que quelques exemples – le skatepark où l'on a confondu euros et francs suisses; heureusement qu'un mécène – l'un de ceux que vous conspuez habituellement, Monsieur Pagani – est venu renflouer le bowl! Parlons encore du chantier d'Artamis, qui a lui aussi connu quelques dépassements. Quant à l'école des Pâquis, même *Le Courrier*, qui est plutôt de votre obédience, expliquait que les travaux seraient à 3 millions de francs au-dessus de la jauge. Est-il nécessaire que j'évoque ici l'état dans lequel se trouve le quai des Bergues? que je vous parle de la motion M-1286 que nous avons déposée au printemps dernier s'agissant de l'état des Rues-Basses? que nous évoquions le dépassement de 1,4 million de francs évoqué le 14 août 2017 pour le Musée Rath, ou encore le cas du Musée d'ethnographie – mais cela concerne le magistrat qui est à votre gauche... – où l'on a oublié d'inclure dans le crédit les vitrines nécessaires à la préservation de cet écrin?

Monsieur Pagani, vous n'avez de cesse d'imaginer que les élus de ce plénum, respectivement les contribuables qui financent les travaux dont vous avez

la responsabilité, sont des imbéciles. Vous parliez tout à l'heure de revêtement phonoabsorbant... Eh bien, tout le phonoabsorbant du monde ne passera pas sous silence les erreurs que vous commettez ici! Par contre là n'est pas le propos, et je regrette que nous avançons sur ce terrain miné – il l'est surtout pour vous, Monsieur le maire! En effet, le jour où vous pourrez vraiment – à bon droit – m'adresser un reproche comme vous l'avez fait tout à l'heure s'agissant des modestes fonctions que j'assume ici, je l'admettrai ou je me défendrai. Mais, à ce stade, je n'en vois aucune possibilité.

Par conséquent, cessez de détourner l'attention qui est portée sur vous ce soir, s'il vous plaît. Il y a manifestement – nous le constatons et la majorité de ce plénum y souscrit – des dysfonctionnements dans la gestion du dossier de la rénovation du Grand Théâtre.

J'en reviens ici aux fondamentaux: sous peine que les travaux publics de cette ville ne deviennent ce que Grace Mugabe est au Zimbabwe, il s'agit de corriger le tir! Pour ce faire, je le répète encore une fois, nous avons besoin d'un œil expert, celui d'un tiers neutre et indépendant qui définira précisément le périmètre des responsabilités dans cette affaire et chiffrera le dommage dont M. Guex évoquait à l'instant la possible ampleur. Nous ne sommes pas en train de parler d'une inondation qui force tous les habitants de la ville – ou vos services – à venir l'éponger en burkini, il ne s'agit pas de ça! En revanche, il s'agit d'un énième dysfonctionnement constaté – on vient d'en faire le catalogue – avec à la clé des conséquences financières mais également réputationnelles majeures, je le crains, car c'est ainsi que ça se passe dans la vie, en tout cas dans la vie privée.

Je terminerai mon propos par là. Il me semble qu'il est dans l'intérêt de chacun et de toutes celles et tous ceux qui défendent le Grand Théâtre – c'est mon cas, et mes préopinants démocrates-chrétiens et radicaux de gauche, si telle est leur appellation, avaient raison de le dire aussi – de louer les mérites de la direction de Tobias Richter. Nous aussi, nous pensons à lui et à toutes les difficultés auxquelles il est confronté. Croyez bien que nous le soutenons dans cette aventure et que nous compatissons!

C'est précisément pour celles et ceux qui se battent au quotidien pour faire rayonner cette belle maison que nous nous devons d'apporter toute la vérité sur ce chantier et de faire la pleine lumière sur ces dysfonctionnements, pour ensuite définir qui d'entre nous – je crains que ce ne soit à nouveau le contribuable, dans le contexte budgétaire tendu que nous devons affronter en commission des finances – résorbera la douloureuse qui, une fois de plus, risque d'être idoine, pour en terminer avec la maxime aquatique! (*Applaudissements.*)

*(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)*

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre votera la motion M-1323 et la résolution R-216. En effet, nous sommes convaincus que les événements concernant le Grand Théâtre méritent d'être expliqués au Conseil municipal et qu'ils requièrent aussi un œil extérieur neutre. Pensons seulement aux 1000 francs que la Ville paiera au Canton pour chaque jour d'utilisation supplémentaire du parc Rigot par l'Opéra des Nations! On nous dit aujourd'hui que le chantier est retardé de quatre mois; cela fera donc 120 jours à peu près, c'est-à-dire 120 000 francs. Monter un spectacle comme le *Ring* coûte facilement 200 000 francs, voire plus; nous aimerions savoir combien son annulation coûtera.

M. Pagani a réfuté le réquisitoire de M. Subilia; il ne voit aucun problème dans sa gestion du chantier du Grand Théâtre. Est-ce une raison pour que nous lui fassions confiance? Hélas non! Je pense seulement au fait qu'une enquête administrative est en cours contre lui – une enquête ordonnée par le Conseil d'Etat, parce que le maire a tenté d'induire le corps électoral en erreur en produisant un pamphlet d'extrême gauche au lieu d'une brochure électorale décrivant de manière brève et neutre le sujet.

Aujourd'hui, il nous dit que les problèmes de nappe phréatique sont légion à Genève... Mais pourquoi donc, en juin dernier, a-t-il répondu à la question de M. Gauthier sur ces mêmes problèmes au Grand Théâtre que c'était des élucubrations? C'est incompréhensible! Nous aimerions que la lumière soit faite à ce sujet. M. Gisselbaek nous dit que nous condamnons déjà M. Pagani; pas du tout! Nous ne voulons pas instituer un tribunal d'exception, non! Nous voulons une enquête indépendante, c'est tout. Il ne s'agit pas d'une condamnation, mais d'une enquête.

**M. Guy Dossan** (LR). Je tiens juste à donner quelques petites précisions. Je rejoindrai les propos du magistrat – une fois n'est pas coutume – sur le point suivant: peut-être le refus des 10% de divers et imprévus par le Conseil municipal n'était-il pas ce que nous pouvions faire de mieux dans un dossier comme celui de la rénovation du Grand Théâtre. Pourtant, nous les avons refusés, je l'admets.

M<sup>me</sup> la présidente de la commission des travaux et des constructions est venue tout à l'heure au secours du magistrat en évoquant la proposition PR-1236, dont nous débattons bientôt puisque le rapport de commission a été déposé. Pour ma part, je trouve cela très bien, car en quoi consiste cette proposition? C'est le vote des 10% de divers et imprévus que nous avons enlevés – j'en conviens – auxquels vient s'ajouter 1 million de francs supplémentaire! Alors, je veux bien croire que le Conseil municipal a fait une erreur en enlevant les 10% du crédit initial, mais cette diminution équivalait à un montant de 4,2 millions de francs. Or, la proposition PR-1236 demande 5,2 millions de francs! Je suis désolé, Monsieur le

maire, mais cela fait 1 million de francs de plus! Pour moi, vous pouvez tourner ça comme vous voulez, de 4,2 à 5,2 millions de francs, cela fait toujours 1 million de francs de différence. Il y a quand même là quelque chose qui ne joue pas!

Certes, nous avons chacun notre part de responsabilité. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Pagani, sur le fait que dans tous les grands travaux on a des surprises. Mais je pense qu'ici on a simplement affaire à une pièce de plus dans cette saga malheureuse des travaux du Grand Théâtre. Vous nous dites que pour tous les grands chantiers précédents il y a eu des problèmes avec la nappe phréatique. Je suis tout à fait d'accord... Mais alors, comment se fait-il qu'on ne les a pas anticipés dans le cas du chantier du Grand Théâtre? On devait bien se dire qu'à un moment donné on tomberait sur la nappe phréatique! Si on nous soumet la proposition PR-1236, c'est bien que ces problèmes n'ont pas été anticipés. Pourquoi, si vraiment on savait qu'il y a toujours des problèmes de nappe phréatique en ville de Genève? Il y a là quelque chose que je ne comprends pas.

Je vous rappelle aussi que, lors des deux visites de la commission des travaux et des constructions sur le chantier du Grand Théâtre, il y a des choses qui n'ont pas été vues. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas sonder les murs, nous n'avons vu ni le faux plafond du bar, ni les stucs dans le hall d'entrée. Tout cela, on ne pouvait pas le voir, car le Grand Théâtre était en exploitation. Les fresques, on ne les a pas vues! La moquette a été enlevée et on a vu le parquet... Il y a des moments où je m'interroge: pour un crédit de 60 millions de francs, qu'avons-nous vu? Quelque chose m'échappe, là.

Il y a encore un point dont on n'a pas parlé. Au mois de juin 2017, nos inquiétudes étaient soi-disant des élucubrations et il n'y avait rien d'inquiétant sur le chantier du Grand Théâtre... Mais, curieusement, quand les problèmes ont filtré dans les journaux et que cette «publicité» a été faite concernant les travaux en cours, c'était juste après le vote des 3 millions de francs par le Grand Conseil! Monsieur le maire, vous n'êtes peut-être pas le seul responsable, mais on peut se poser la question: les problèmes d'eau survenus pendant les travaux ont-ils été tus en attendant que le Grand Conseil vote les 3 millions de francs? A-t-on attendu ce vote pour sortir cette histoire? La chronologie des faits est tout de même étonnante...

Peut-être connaissait-on les problèmes du chantier depuis juin et a-t-on juste attendu que le Grand Conseil ait voté ces fameux 3 millions de francs dont la présidente de la Fondation du Grand Théâtre avait besoin? Pour faire partie d'un groupe toujours opposé à cette subvention au Grand Conseil, je dois dire qu'on se faisait harceler chaque fois qu'on allait au Grand Théâtre; la présidente n'avait pas de mots assez durs pour parler du groupe libéral-radical au Grand Conseil! A présent, Monsieur Pagani, on l'entend beaucoup moins sur les travaux, depuis qu'on sait que vous et elle étiez au courant des problèmes depuis juin.

Cette temporalité est peut-être due au hasard... (*Remarque de M. Pagani.*)  
Oui, je sais, c'est une rumeur, comme tout ce qu'on a dit jusqu'à maintenant!  
C'est toujours des rumeurs... Simplement, je trouve cette chronologie curieuse.  
Je pense que la motion M-1323 et la résolution R-216 – que nous soutiendrons,  
évidemment – nous permettront de voir pourquoi la nouvelle des problèmes a été  
diffusée juste après le vote des 3 millions de francs par le Grand Conseil. Je sup-  
pose que cela a dû causer une difficulté de plus dans le différend entre l'Etat et  
le Conseil administratif concernant le transfert de charges. Cette affaire n'a sans  
doute rien arrangé, et je crains que ce ne soit là un élément qui ait contribué à  
faire basculer la décision du Canton de se retirer des négociations avec la Ville.  
(*Applaudissements.*)

**Le président.** La parole est à M. Pierre Gauthier.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Je crois que c'est une erreur, Monsieur le pré-  
sident, puisque vous aviez clos la liste des intervenants tout à l'heure.

**Le président.** Merci de le rappeler, mais vous êtes sur la liste, Monsieur  
Gauthier. Vous étiez le dernier intervenant du Conseil municipal inscrit.

*M. Pierre Gauthier.* Ah, je suis sur la liste? Mais c'est formidable! Quelle  
mansuétude! Merci infiniment, Monsieur le président!

Pour conclure, vu que j'ai dû le faire un peu rapidement tout à l'heure, quelle  
est la situation actuelle? On vient de le rappeler: nous sommes en rupture de  
négociations avec le Canton. Nous sommes dans la déstabilisation sociale des  
employés du Grand Théâtre – ceux de la Ville et ceux de la Fondation – dont je  
souligne qu'ils sont extrêmement inquiets pour leur avenir. Nous avons bien évi-  
demment des incertitudes quant aux saisons lyriques futures.

Et puis, il y a une personne à laquelle nous devrions penser: c'est le direc-  
teur actuel du Grand Théâtre, qui avait misé sur la production de la tétralogie de  
Wagner pour clore sa carrière de directeur avant son départ à la retraite. Je peux  
imaginer qu'avec ces différents problèmes il subit aujourd'hui un stress personnel  
plus qu'important.

Nous avons donc des incertitudes bien réelles quant à l'état du bâtiment et des  
installations techniques. Cela a été dit tout à l'heure par deux intervenants: il y a  
une sorte de suspicion légitime de mauvaise gestion d'une crise importante par le  
Conseil administratif. Alors, si nous voulons maintenant une information complète

et précise dans ce dossier, il est indispensable d'accepter la motion M-1323 sur le siège et d'envoyer la résolution R-216 à la commission des finances, pour qu'elle puisse faire son travail.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit hier, puisque nous sommes contraints de nommer un spécialiste dans cette affaire, il va bien évidemment falloir dépenser encore de l'argent. Je nommerai ce spécialiste, ou, en tout cas, le Conseil administratif validera le choix que fera mon département pour trouver un expert extérieur qui entérinera – ou pas – les actions que nous avons entreprises afin de mener à bien le chantier du Grand Théâtre.

Je répète ici qu'aujourd'hui nous sommes dans les clous en ce qui concerne les travaux. A onze mois de la fin du chantier, nous avons 600 000 francs de marge – si vous nous votez le mois prochain les 4,5 millions de francs de divers et imprévus que vous nous aviez enlevés en supprimant ces 10% du crédit initial. Je souligne qu'il est quand même incroyable qu'un conseil municipal supprime des divers et imprévus dans ce genre d'opération! Vous ne pouvez pas échapper à ce constat, Mesdames et Messieurs. Cette diminution nous a passablement handicapés pour gérer ce chantier.

Je rappelle aussi que je suis allé chercher de l'argent auprès de mécènes privés et de la Confédération, afin de ramener des fonds dont la caisse des travaux avait été privée. Nous étions notamment contraints de faire des économies sur la façade, le foyer, l'avant-foyer et l'ensemble des découvertes que nous avons faites sur ce chantier – un très beau chantier, d'ailleurs! Je me réjouis d'inaugurer ce bâtiment rénové, le 15 janvier 2019.

Pour ce qui est de l'historique, Mesdames et Messieurs, j'ai les détails ici, car je m'attendais à recevoir des critiques là-dessus. Je peux vous dire que tout est documenté! Je me réjouis aussi de démontrer à la commission des finances que les rumeurs propagées par certains à dessein étaient des attaques politiques, lancées sans prendre en compte les éléments concrets sur lesquels j'ai répondu de manière factuelle. Ces rumeurs sont tout à fait démenties aujourd'hui. L'historique que j'ai sous les yeux confirmera, procès-verbaux à l'appui et sur la base d'autres éléments concrets tirés de réunions concernant le chantier, ce qui s'est passé et l'ensemble de la problématique que j'ai soulevée ici.

Je remercie M<sup>me</sup> la présidente de la commission des travaux et des constructions de son intervention. En effet, si M. Scherb, qui mène aujourd'hui la frappe contre moi, avait fait son travail de rapporteur avec diligence comme il en a prêté le serment en tant que conseiller municipal, nous aurions ce soir un débat à peu près serein sur la proposition PR-1236 que j'ai soumise au Conseil municipal il

y a quasiment huit mois. Huit mois, Mesdames et Messieurs, pour récupérer les divers et imprévus! Je parlais déjà de la problématique de la nappe phréatique à ce moment-là.

Par conséquent, je reste évidemment à votre disposition, puisque vous êtes là pour contrôler les activités de l'exécutif – je l'ai toujours compris comme ça. Je reste serein. Simplement, si vous continuez à propager des rumeurs, ça n'ira pas! Moi, je suis un homme politique, je me base sur des faits concrets qui nous permettent de discuter sereinement et de faire de la politique comme j'imagine en faire et comme je l'ai fait jusqu'à maintenant. Je vous remercie de votre attention.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** De toute façon, Mesdames et Messieurs, le sujet de la motion M-1323 et de la résolution R-216 sera traité en commission. Vous aurez alors tout loisir de poser des questions plus complètes, car il importe effectivement, dans ce dossier, de dissiper les doutes ou les interrogations que l'on peut avoir soit sur l'historique, soit sur l'ampleur du problème.

Oui, nous avons un problème assez sérieux avec le Grand Théâtre! Il est lié à la nature très particulière de l'institution lyrique. A l'époque, le Conseil municipal a souhaité accélérer le chantier et nous avons suivi sa consigne. Nous avons donc aussi accéléré les démarches pour permettre au Grand Théâtre de fonctionner pendant la durée des travaux. Cela peut paraître banal, pour une maison d'opéra comme celle-là, mais ça ne l'est pas tant. Quand le chantier du Musée d'ethnographie de Genève a commencé, on a accepté qu'il soit fermé. Le fait que l'opéra soit ouvert a posé divers problèmes.

On a dû envisager le scénario du BFM, d'ailleurs rénové par un très généreux mécène lors du chantier précédent du Grand Théâtre, mais les conditions dans lesquelles celui-ci aurait opéré au BFM auraient généré un déficit supplémentaire par saison de plusieurs millions de francs. C'est ainsi que l'Opéra des Nations a pu se faire. Il est vrai que M. Pagani s'est beaucoup investi, avec la Fondation du Grand Théâtre, pour réussir cette opération. Je tiens à dire ici que, à l'exception des 248 000 francs du crédit complémentaire traité en commission des travaux et des constructions dans le cadre de la proposition PR-1236 qui a donné lieu au rapport tant attendu de M. Scherb, l'Opéra des Nations a été financé par d'autres ressources que celles de la Ville de Genève: par des privés et par l'Association des communes genevoises (ACG).

Je le souligne car, selon la convention qui nous lie au Grand Théâtre, nous devons livrer à cette institution ce qu'on appelle un bâtiment en ordre de marche. Là, les privés ont joué le jeu – et tant mieux, parce que, sinon, la bonne dizaine de millions de francs qu'a coûtée l'Opéra des Nations serait venue en plus dans notre budget. En cela, on peut être reconnaissants à nos partenaires privés et à l'ACG.

Qu'il y ait des problèmes dans un chantier de ce type, je vais vous le dire, ce n'est pas étonnant. M. Pagani vous en a informés tout du long, Mesdames et Messieurs. Il y a eu plein de surprises, dans le chantier du Grand Théâtre! C'est un bâtiment très particulier. Il y a aussi des recours sur les adjudications, car tous les représentants des corps de métier concernés voulaient en être! M. Pagani nous en a informés à chaque fois en disant que cela n'impacterait pas le calendrier des travaux. Effectivement, au fur et à mesure, le chantier a suivi son cours.

Il est vrai que la leçon de l'histoire, aujourd'hui, c'est que ce calendrier était globalement très serré. Il fallait prévoir le temps nécessaire pour que les travaux aient lieu – le délai a d'ailleurs été prolongé de plusieurs mois au début de la discussion – tout en évitant que le chantier ne dure trop longtemps, car l'Opéra des Nations, même s'il coûte beaucoup moins cher que le BFM, revient plus cher à l'exploitation que le bâtiment de la place de Neuve. Un pari a donc été engagé entre M. Pagani et le Grand Théâtre: il consistait à optimiser les travaux sur deux saisons – ou plutôt une saison et demie, dans les faits – pour essayer de tenir le calendrier prévu. C'était un pari, et il s'est révélé un peu optimiste...

Quant à la chronologie de l'annonce des problèmes, en ce qui me concerne – et cela concerne donc aussi le Grand Théâtre, du coup, mais un peu plus tard – c'est à la rentrée scolaire à la fin du mois d'août 2017 que l'on m'a confirmé que les problèmes en tant que tels, déjà mentionnés auparavant, auraient un impact sur la date de remise du bâtiment rénové. En effet, tant que les problèmes éventuels n'impactent pas le calendrier, ce n'est pas l'affaire de la Fondation du Grand Théâtre ou celle de mon département.

Dès lors, j'ai demandé une séance qui a eu lieu le 14 septembre 2017. Le seul élément que nous ayons pu avoir à cette date, c'est que la remise du bâtiment rénové et donc la reprise des saisons du Grand Théâtre sur place seraient retardées. Nous avons alors demandé deux choses. Premièrement, que ce nouveau calendrier soit confirmé, pour ne pas continuer à spéculer là-dessus. La nouvelle estimation selon laquelle le public de la première production après réouverture ne reviendrait pas au Grand Théâtre à la place de Neuve en septembre 2018, mais en janvier 2019, devait être confirmée et ce délai tenu, car le retard engendre chaque mois des coûts supplémentaires.

Deuxièmement, nous avons demandé à la Fondation du Grand Théâtre, représentée à cette séance – c'est là qu'elle a appris qu'il y avait potentiellement un problème – de commencer à évaluer les conséquences de toutes sortes de ce nouveau calendrier, tant sur le plan organisationnel par rapport à la saison 2018-2019 que concernant les coûts.

Nous nous sommes revus le 9 octobre 2017, date à laquelle on nous a confirmé que ce nouveau calendrier serait tenu, cette fois-ci, et que cela faisait l'objet d'un réel engagement. Du côté du Grand Théâtre, il y a des coûts qui peuvent déjà être

estimés maintenant et d'autres qui ne peuvent pas l'être. On ne vous a rien caché, Mesdames et Messieurs. Plusieurs d'entre vous ont relevé le travail de la direction générale du Grand Théâtre composée de M. Tobias Richter et son équipe. Aujourd'hui, le principal facteur d'incertitude – et cette incertitude n'est pas encore levée – est l'impact du nouveau délai du chantier sur la saison lyrique 2018-2019.

Cela a déjà été dit: M. Richter doit la reconfigurer. Or, une maison d'opéra définit le contenu de ses saisons futures trois ans à l'avance, Mesdames et Messieurs! Entre nous soit dit, qu'on ait su en juin ou en septembre 2017 qu'il y aurait un retard dans la livraison du bâtiment de la place de Neuve, cela n'aurait pas changé la problématique de la modification de la prochaine saison. Et cet aspect-là risque d'être très onéreux, je vous le confirme! Il faudra renégocier les contrats des artistes car, vous l'aurez compris, les productions prévues en septembre, octobre, novembre et décembre 2018 à la place de Neuve selon la programmation d'origine ne pourront pas être transférées telles quelles à l'Opéra des Nations. Ces spectacles ne sont pas d'un calibre transférable, les deux salles n'ont pas la même jauge de scène et l'orchestre ne peut pas y jouer dans les mêmes conditions. Par conséquent, on ne peut pas avoir les mêmes productions – ou, en tout cas, pas toutes – au Grand Théâtre et à l'Opéra des Nations.

Il faudra donc reporter les premières productions de la saison jusqu'au printemps 2019 tout en occupant quand même l'Opéra des Nations durant l'automne 2018, ce qui a de nombreuses conséquences. Il faut négocier avec le Canton la prolongation du bail du terrain où est situé l'Opéra des Nations. J'ose espérer que cette prolongation sera octroyée! La lettre contenant cette demande a été faite par la Fondation du Grand Théâtre, car c'est elle qui est titulaire du bail et non la Ville de Genève. Il faut également veiller à ce que l'Opéra des Nations lui-même reste disponible, et donc négocier ce point avec ses nouveaux acquéreurs. Là encore, j'ose espérer que ce sera le cas. La Fondation est assez optimiste sur ce point, mais il faut que cela fonctionne.

En revanche, on doit considérer les coûts dus au fait que l'Opéra des Nations fonctionnera plus longtemps. Comme il coûte en moyenne plus cher à l'exploitation que le Grand Théâtre, cela engendra un surcoût actuellement en cours d'évaluation. La location des locaux occupés par le personnel du Grand Théâtre – car eux non plus ne travaillent pas dans leur bâtiment – devra être prolongée aussi.

Mais le principal facteur de dépense supplémentaire sera effectivement la modification de la saison 2018-2019. On en discutera sans doute à la réunion du conseil de fondation qui se tiendra vendredi prochain, 17 novembre. Comme les négociations sont encore en cours pour l'instant, nous ne connaissons toujours pas le montant de la facture. En cela, Mesdames et Messieurs, nous ne vous cachons rien, nous ne pouvons que vous confirmer le fait qu'il y aura une facture. Nous osons espérer qu'elle ne sera pas aussi élevée qu'on peut le craindre mais, pour l'instant, nous n'avons pas de scénario chiffré. Dès que nous l'aurons, nous

vous le communiquerons. Je suis le premier à vouloir le connaître, évidemment, car nous en avons besoin pour pouvoir fonctionner concrètement.

Pour être très honnête avec vous, Mesdames et Messieurs, cela signifie que, si le projet de budget 2018 de la Ville de Genève est encore en traitement à la commission des finances lorsque nous obtiendrons ce scénario et si ledit budget n'est pas encore voté à ce moment-là – ce qui est plausible, vu le calendrier que vous avez décidé hier –, le montant supplémentaire dû à la modification de la prochaine saison lyrique du Grand Théâtre y figurera en tant qu'amendement. Sinon, il fera l'objet d'un crédit budgétaire extraordinaire en tout cas pour l'année 2018; par ricochet, cet élément budgétaire impactera aussi la deuxième moitié de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre au budget 2019 de la Ville.

J'en viens à présent à la subvention cantonale. Par un hasard du calendrier, il se trouve que j'ai été auditionné aujourd'hui à la Commission des finances du Grand Conseil. Je m'étonne que certains anciens de ce Conseil municipal ne veuillent pas se souvenir du fait qu'on a obtenu une subvention cantonale, et je suis encore plus inquiet quand je vois des élus municipaux critiquer cela. (*Remarque de M. Sormanni.*) Certains l'ont fait! Pas vous, Monsieur Sormanni, je sais que vous vous êtes beaucoup battu pour cette subvention. Mais d'autres que vous ici – je ne donnerai pas de noms – œuvrent même en coulisses pour qu'elle ne soit pas versée. En termes de loyauté à la Ville de Genève, je ne sais pas pour qui ils travaillent, si c'est pour la Ville ou pour d'autres. Je leur rappellerai le serment qu'ils ont prêté dans cette enceinte: quelles que soient nos opinions politiques, du Mouvement citoyens genevois à Ensemble à gauche, on travaille pour la Ville de Genève!

Les 3 millions de francs du Canton n'ont rien à voir avec la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT). Cette somme a été validée politiquement par le Conseil d'Etat – représenté par MM. Longchamp et Beer à l'époque – et le Conseil administratif en octobre 2013. Cela peut être remis en question, il s'agit de choix politiques. Mais les 3 millions de francs en tant que tels n'ont rien à voir avec la LRT ni, par conséquent, avec la suspension des négociations entre la Ville et l'Etat. Celle-ci est simplement due au fait que le Conseil d'Etat s'est rendu compte que la situation était compliquée par rapport au personnel et à d'autres facteurs, et que l'Association des communes genevoises (ACG) voulait rester au Grand Théâtre alors que l'exécutif cantonal ne le voulait pas; ils ont reculé devant l'obstacle. Je le répète, cela n'a rien à voir avec les 3 millions de francs de la subvention cantonale au Grand Théâtre.

Du point de vue du calendrier, ces 3 millions de francs impactent les saisons 2016-2017 et 2017-2018, puisqu'ils portent sur l'année 2017. Le chantier de rénovation du Grand Théâtre concerne la saison 2018-2019. Là, nous avons un problème! Par conséquent, faire un lien entre les deux – même si j'admets qu'on puisse ne pas être informé – c'est quasiment médire de cet apport cantonal.

Et puis, Mesdames et Messieurs, vous menacez quand même des gens qui travaillent au Grand Théâtre. On avait heureusement pu œuvrer pour qu'une large majorité du Grand Conseil – sans le Parti libéral-radical qui, visiblement, aime bien aller au Grand Théâtre mais pas en assumer les responsabilités – vote ces 3 millions de francs. Plusieurs personnes ici présentes, dont M. Sormanni, pour ne pas le nommer, ainsi que M. Bärtschi et d'autres y ont travaillé. Tant mieux si ça s'est passé ainsi car, sinon, nous aurions eu un sérieux problème à court terme, dans cette maison!

Cela n'a rien à voir avec le chantier, puisque les deux problématiques ne concernent pas du tout les mêmes périodes. Le chantier – pour le meilleur ou pour le pire – relève de la responsabilité de la Ville de Genève et de la Fondation du Grand Théâtre, mais pas du Canton. Mesdames et Messieurs, de toute façon, le jour où un amendement au budget 2018 ou un crédit extraordinaire allait être proposé, on en aurait débattu en commission et nous aurions donc eu des documents plus complets à vous fournir. En l'état actuel des choses, telles sont les informations qu'on puisse vous donner. Il n'y a donc aucune cachoterie particulière de la part du Conseil administratif. Je suis le premier, je dois vous le dire, à espérer avoir bientôt des chiffres précis sur le coût de cette opération de modification de la prochaine saison lyrique du Grand Théâtre fort mal venue, j'en conviens. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 29 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

- engager toutes démarches utiles en vue de la désignation urgente d'un expert indépendant;
- faire expertiser tous les travaux effectués par les diverses entreprises ayant amené aux infiltrations d'eau récemment annoncées;
- préciser quelle est la cause exacte du retard pris par le chantier au vu des travaux;
- constater quels sont les travaux potentiellement mal effectués par les entreprises mandatées qu'il y a lieu de faire exécuter, le cas échéant, par une entreprise tierce;
- analyser la durée des travaux de remise en état des éventuelles malfaçons;

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

- chiffrer précisément les pertes et identifier tous les inconvénients subis ou à subir par le maître de l’ouvrage et la Fondation du Grand Théâtre de Genève suite aux travaux ainsi exécutés;
- déterminer dans quelle mesure la responsabilité du maître de l’ouvrage et/ou des entreprises dans le suivi et la surveillance du chantier du Grand Théâtre est engagée;
- spécifier l’étendue et la date de la connaissance des dégâts par le maître d’ouvrage, respectivement son appréciation du risque, et les solutions envisagées pour pallier la situation préjudiciable du Grand Théâtre.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des finances est accepté par 42 oui contre 30 non (1 abstention).

**5. Projet de délibération du 14 novembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Michèle Roulet, Vincent Schaller, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017» (PRD-159)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- l’avis du Service des sports de la Ville de Genève à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices des piscines municipales daté du 24 décembre 2015:

«Les seules tenues autorisées dans l’enceinte des bassins sont les suivantes:

Hommes: maillot de bain, longueur maximum au-dessus du genou, pas de T-shirt

Femmes: maillot de bain une pièce ou deux pièces, bras nus, jambes au maximum au-dessus du genou, pas de jupe ou de robe de bain.

Semi-combinaison ou combinaison interdite.»

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d’ordonnancement, 3289.

- que le Conseil administratif de la Ville de Genève a oublié de reprendre ces prescriptions dans son nouveau règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 22, alinéa 4, lettre a), du règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017 est modifié comme suit:

Article 22, alinéa 4, lettre a) (*nouvelle teneur*)

Les seules tenues de bain autorisées dans l'enceinte des bassins sont les suivantes:

- pour les hommes: maillot de bain, longueur maximum au-dessus du genou, pas de T-shirt;
- pour les femmes: maillot de bain une pièce ou deux pièces, bras nus, jambes au maximum au-dessus du genou, pas de jupe ou de robe de bain.

Si les tenues de bain ne correspondent pas à ces prescriptions ou encore si elles sont jugées sales ou négligées, le personnel du Service des sports peut être amené à les interdire sans justifier le motif.

*Préconsultation*

**M. Vincent Schaller** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par le projet de délibération PRD-159 nous demandons la modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève, plus précisément de la partie qui concerne les piscines publiques.

Comme vous le savez, le Conseil administratif vient de modifier ce règlement en toute discrétion, pour que le burkini soit désormais autorisé. Cette décision n'est pas acceptable. Premièrement, elle ne correspond à aucun besoin avéré. Deuxièmement, elle est en contradiction avec plusieurs principes fondamentaux qui nous tiennent particulièrement à cœur. Le projet de délibération PRD-159 que nous vous proposons prévoit simplement le rétablissement des règles en vigueur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

M. Kanaan a prétendu hier qu'une telle décision ne serait pas de la compétence de notre Conseil municipal; c'est faux! Contrairement aux horaires d'ouverture des piscines ou à la température de l'eau dans les bassins, nous traitons ici d'une question de principe – laquelle doit bénéficier de la légitimité démocratique de notre Conseil municipal. Je rappelle que ses délibérations sont toutes soumises au référendum facultatif, ce qui n'est précisément pas le cas des décisions du Conseil administratif. Celui-ci peut donc, comme dans le cas qui nous occupe, prendre ses décisions en cachette sans aucune consultation du Conseil municipal – et donc, en définitive, sans en référer aux habitants de la ville de Genève.

Le deuxième point que je voulais contester est la critique de M. Kanaan selon laquelle notre modification du règlement créerait une «lourde insécurité juridique», je reprends ses mots. Tout d'abord, Monsieur Kanaan, je pense que la lourde insécurité juridique, c'est vous-mêmes qui l'avez créée en modifiant sournoisement, en catimini, des règles appliquées depuis des générations en ce qui concerne les tenues de bain que l'on accepte dans les piscines! De plus, la modification du règlement des installations sportives de la Ville que nous vous proposons reprend mot pour mot le contenu de votre propre directive du mois de décembre 2015. Or, je ne me souviens pas avoir jamais entendu parler d'insécurité juridique à l'époque. Par conséquent, Monsieur le magistrat, notre projet ne crée pas d'insécurité juridique, je dirais même que c'est exactement le contraire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'annonce que le groupe libéral-radical demande le vote sur le siège du projet de délibération PRD-159. Il s'agit simplement ici de réparer un oubli du Conseil administratif et de reprendre sans changement les prescriptions en vigueur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le point qui pourra éventuellement un jour faire l'objet d'un débat en commission, ce sera une proposition franche, ouverte, argumentée, en bonne et due forme du Conseil administratif soumise au Conseil municipal – si vous tenez absolument, Monsieur Kanaan, à autoriser le port du burkini dans les piscines publiques de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 41 oui contre 30 non.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, j'interviens pour vous apporter quelques éléments d'information, même si visiblement le résultat du vote qui suivra est déjà clair. Si ce n'est pour la majorité qui votera le projet de délibération PRD-159, je les donne au moins pour le *Mémorial* et les gens qui nous regardent, afin d'éviter quelques malentendus.

Nous avons effectivement affaire à une insécurité juridique pour une raison très simple: les piscines de Varembe et des Vernets n'avaient pas le même règlement. Celui de Varembe datait de 1991 et celui des Vernets de 1971; ils

ne comportaient pas les mêmes règles. Le règlement des Vernets excluait un tas de choses, celui de Varembe n'excluait rien du tout! Le Service des sports, à un moment donné, a fait sa propre prescription – celle que vous citez à juste titre, Monsieur Schaller – mais qui n'avait aucune base juridique. Nous sommes dans une société où, quand il n'y a pas de base juridique, les gens peuvent très vite intenter une procédure. On perd alors tous du temps et ce n'est pas bénéfique.

Il y a deux critères de base par rapport à une réglementation sur l'accès à nos piscines, notamment, comme sur l'accès à nos autres installations sportives – mais c'est peut-être plus prégnant dans le cas des piscines. Le premier critère est bien sûr l'hygiène, qu'on doit pouvoir garantir à tous points de vue – cela passe par l'eau en tant que telle, mais aussi par les tenues autorisées. Il est vital qu'on ait une tenue adéquate – quel qu'en soit le format – pour le bain et exclusivement pour le bain. Cela paraît évident, mais cela ne l'est pas.

Notre principal problème en termes d'hygiène, aujourd'hui, est causé par des jeunes et des adolescents qui ne se changent pas et qui essaient – même si nous y faisons attention – d'aller dans l'eau avec leurs bermudas et leurs sous-vêtements de ville. C'est là un réel problème que nous essayons évidemment de contrer autant que faire se peut.

Le deuxième critère est la sécurité, c'est-à-dire que la tenue doit être compatible notamment avec une manœuvre de sauvetage de nos gardiens ou gardiennes de baignades. En ce qui concerne le format des tenues de bain, il se trouve qu'on vit dans une ville internationale... Même sans parler du burkini, il y a par exemple maintenant des gens venant de pays très ensoleillés qui demandent que leurs enfants portent des tenues complètes pour se protéger des rayons ultraviolets (UV). Vous me direz qu'une fois qu'on est à l'intérieur, on n'en a plus besoin – mais allez demander à une mère ou à un père de famille de changer ses enfants entre la partie extérieure et la partie intérieure de la piscine...

On a aussi affaire à certains types de nageurs de compétition qui demandent des tenues couvrant tout le corps pour des raisons multiples et diverses liées à l'hydrodynamique. Je ne suis pas un spécialiste en la matière. Il y a une diversification des pratiques sportives en général – on s'en réjouit par ailleurs – et une augmentation de la pratique sportive. 300 000 visiteurs se rendent à la piscine des Vernets chaque année, un peu plus de 100 000 à celle de Varembe. Vous imaginez le nombre de situations différentes, Mesdames et Messieurs!

Nous avons défini ces deux critères rationnels et défendables que sont l'hygiène et la sécurité pour établir ce règlement, afin d'appliquer évidemment les mêmes règles dans tous les bassins municipaux en général. C'est valable aux Vernets et à Varembe, mais aussi aux Pâquis aux heures d'utilisation publique – et j'espère que cela vaudra un jour pour la future piscine des Eaux-Vives. Nous avons d'ailleurs besoin d'un règlement clair sur de nombreux autres points également.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

J'imagine que vous avez lu ce document, Monsieur Schaller, puisque vous avez travaillé dessus. Vous verrez qu'il contient de très nombreuses dispositions concernant les manifestations dans nos installations sportives, leurs règles d'accès et toute une série de règles d'exécution. Alors, si le parlement veut légiférer sur tous ces détails, grand bien lui fasse... Mais cela veut dire que, chaque fois que nous modifierons un microdétail de ce règlement, nous devons venir le présenter au Conseil municipal – ce qui est faisable, bien sûr, mais cela nous prendrait beaucoup de temps et d'énergie, et à vous aussi, pour changer le moindre élément de ce document qui est, à la base, un règlement d'exécution.

Quant au burkini, je vous le dis très franchement, Mesdames et Messieurs: à titre personnel, je n'en pense rien de bien. C'est là ma perception personnelle. Mais si on laisse parler des perceptions personnelles par rapport à l'espace public, dans ce domaine-là, cela devient extrêmement délicat!

Concrètement, nous avons eu affaire à deux cas. J'aimerais bien que l'on puisse donner suite à l'un des deux. Une classe est arrivée à la piscine pour la natation scolaire et une des élèves portait un burkini. Le personnel sportif a hésité, car il ne savait pas ce qu'il fallait faire. Je dis qu'il faut autoriser le burkini. Sinon, que se passera-t-il? Sur le moment, l'enseignante aurait eu un gros problème, parce qu'elle aurait eu sa classe sur les bras avec en plus une fille qui ne pouvait pas nager. De plus, si vraiment on interdit le burkini, Mesdames et Messieurs, cette fille ne viendra plus à la piscine. Elle n'enlèvera surtout pas son burkini! Ce sera donc l'exclusion! Elle restera à la maison au lieu de faire de la natation. Ce cas s'est présenté une fois.

Un autre cas m'a fait beaucoup rire: une dame qui travaille dans la Genève internationale comme porte-parole de l'une des plus grandes organisations internationales – je ne dirai pas laquelle, mais enfin, elle était l'antithèse d'une femme opprimée – a défini le burkini comme un enjeu culturel avec plusieurs de ses collègues. On peut mener un débat de société, c'est intéressant et ce parlement en a le droit. Mais légiférer là-dessus...

J'aimerais citer trois personnes qu'on peut difficilement suspecter de sympathies particulières pour la violation des droits de la femme ou pour des tendances radicales en matière de religion – quelle qu'elle soit, d'ailleurs. Salman Rushdie – on peut difficilement l'accuser de sympathie pour les islamistes, lui qui fait toujours l'objet d'une condamnation à mort de leur part – disait justement: «Je ne crois pas que ce soit au gouvernement de légiférer sur un tel sujet. Le Conseil d'Etat français – donc la plus haute juridiction française – a eu la sagesse d'annuler les interdictions visant le burkini. Il a eu raison. Je ne crois pas à l'intervention de la loi.»

Je citerai ensuite M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf, ancienne présidente du Conseil d'Etat et ancienne conseillère nationale, présidente de la Commission fédérale

contre le racisme: «... le débat sur le burkini, là, on dépasse les bornes; le burkini permet aux femmes d'aller à la plage, donc de se libérer et non l'inverse». Or, elle n'est pas vraiment une gauchiste suspectée de sympathie pour les islamistes!

Suzette Sandoz – il est rare que je la cite, c'est probablement la seule fois jusqu'à présent –, ancienne conseillère nationale, disait: «L'excitation française au sujet du burkini atteint le sommet du ridicule.» Je vous fais grâce de l'ensemble de la citation, Mesdames et Messieurs, mais je poursuis par un autre extrait: «S'acharner sur le burkini, c'est prouver son ignorance des vraies valeurs.»

Pour en revenir à notre petite situation genevoise, on prétend toujours qu'on est très fiers de notre diversité, de notre ville internationale... Il est vrai qu'elle présente toutes les situations possibles. Je vous ai parlé des parents qui viennent de pays très ensoleillés avec des enfants en combinaison intégrale et d'autres cas du même ordre. On a affaire à tous les cas imaginables, Mesdames et Messieurs! Si vous votez la disposition prévue dans le projet de délibération PRD-159, cela signifie que le personnel municipal de bains devra dire non à toutes ces personnes au nom de je ne sais quoi. Mais elles feront recours! Je regrette donc cette insécurité juridique.

Qui plus est, le règlement cantonal sur les bains publics a été modifié. L'idée est partie de l'autre extrémité des cas possibles, je le reconnais, puisque cette modification est intervenue à l'issue de la polémique sur le monokini et les seins nus. Vous le savez, Mesdames et Messieurs. Mais ce règlement cantonal n'interdit pas le burkini ou quoi que ce soit d'autre sur l'espace public. Nous serions donc en contradiction avec le droit cantonal en matière de piscines, si vous votiez ce projet de délibération. En effet, il y a des espaces publics extérieurs à la piscine des Vernets comme à celle de Varembe. Leurs utilisateurs peuvent donc arguer du règlement cantonal.

Si nous n'avons pas remis dans le règlement des installations sportives de la Ville de Genève la formulation que vous voulez rétablir, Monsieur Schaller, c'est parce qu'elle n'était plus applicable en l'état. Nous prenons nos responsabilités. Si vous votez le projet de délibération PRD-159, je serai obligé de dire aux gardiennes et aux gardiens de bains d'être extrêmement stricts. Quand les parents viendront avec leurs enfants couverts, ils devront dire non à cette protection contre les UV et à leurs conceptions du monde. On devra aussi dire aux nageurs de compétition d'aller ailleurs! Je leur recommanderai une ville dont le magistrat délégué aux sports – et donc aux piscines – est membre du Parti libéral-radical: c'est Pierre Ronget à Vernier, qui a quant à lui explicitement autorisé le burkini. Moi, je n'ai rien autorisé explicitement! Nous avons juste défini les tenues compatibles avec l'hygiène et la sécurité dans les piscines.

Ma vraie préoccupation et celle du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, c'est que les 300 000 nageurs des Vernets et les 100 000 nageurs de

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

Varembé puissent se baigner dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Et ce devrait être une préoccupation partagée, pas l'objet de débats de société et de valeurs concernant l'intérieur de piscines dans une Genève multiculturelle et internationale! J'aimerais que le projet de délibération PRD-159 soit renvoyé en commission. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). On entend dire: «Pas de seins nus pour les femmes, pas de burkini!» Les lois genevoises sont complexes, parce que les gens sont complexes et, parfois, compliqués... Comme l'a évoqué M. le magistrat, l'interdiction des seins nus à la piscine relevait d'une loi désuète datant du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que cette pratique n'est plus vraiment à la mode en ce moment, alors que c'était le cas quand j'étais enfant. Les femmes pouvaient se bronzer seins nus dans les piscines et sur les esplanades au bord du Rhône ou sur les plages publiques, mais elles ne pouvaient pas nager seins nus. Heureusement, cela a changé. (*Remarque.*) Oui, c'est un règlement municipal, mais on se déplace aussi à Genève hors de la ville!

J'en viens au refus du burkini. Messieurs-dames, j'aimerais bien le savoir: combien d'entre vous fréquentent les piscines municipales ou d'autres piscines? Vous transmettez, Monsieur le président. Pourquoi est-ce que je vous pose cette question-là? Pour savoir peut-être comment vous, vous vous habillez et quel est le type de maillot de bain que vous portez à la piscine. Quand on nage, il y a des questions de mode, il y a des questions de sécurité, il y a des questions d'aisance et il y a des questions d'hygiène. Je pense que c'est là les points que soulève ce projet de délibération urgent.

Personnellement, j'aime bien nager en maillot deux pièces. Dans les piscines européennes, on constate que le port du bonnet est souvent obligatoire, parce qu'on perd des poils de la tête. J'ai testé le short et je trouve cela extrêmement désagréable pour nager. Je n'ai pas testé le burkini, car je n'en ressens pas le besoin. J'aime sentir l'eau qui glisse sur mon corps. Si je pouvais nager seins nus, je le ferais; il m'arrive d'ailleurs de le faire. Cela ne regarde que moi.

Ce soir, on se demande ce qui est important dans la question soulevée par les auteurs du projet de délibération – lequel, à mon sens, n'a rien d'urgent. Mais on comprend que nous sommes en période électorale. Il s'agit donc, pour les conseillers et conseillères municipales de droite, de déposer des urgences dans des domaines qui ne les préoccupaient pourtant pas durant les années précédentes.

Comme l'a dit M. le magistrat, il se trouve que le règlement des installations sportives de la Ville était ancien – très ancien, même. En ce qui concerne la piscine de Varembé, il fallait s'en remettre aux gardiens de bains pour connaître les règles en vigueur. Or, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a beaucoup d'usages,

de coutumes, de cultures et de modes différents, il est très difficile de tout tolérer. Mais la première chose qui soit tolérée, ce sont en tout cas les vrais maillots de bain en textile synthétique effectivement conçus pour aller dans l'eau. Les T-shirts sont tolérés aussi, ainsi que les manches longues pour se protéger du soleil, particulièrement en période estivale. Il y a aussi les combinaisons d'apnéistes, qui ressemblent à celles des triathlètes mais ne sont pas celles des plongeurs – ces dernières étant interdites pour une raison d'hygiène très simple: elles amènent des algues dans les bassins des piscines. Ensuite, il est très compliqué de «désalguer» ces bassins, il faut le savoir!

On demande donc évidemment aux gens d'être conscients, s'ils viennent à la piscine avec des combinaisons d'apnéistes ou de triathlètes, qu'ils ne doivent pas se baigner avec dans le lac – à moins de les nettoyer avant de les introduire dans les piscines. Mesdames et Messieurs, pour vous, quelle est la différence entre un burkini et une combinaison d'apnéiste ou de triathlète? Esthétiquement parlant, bien sûr! Eh bien, il n'y a pas beaucoup de différence, si ce n'est peut-être l'épaisseur de la matière.

D'après vous, les slips sous les shorts posent-ils un problème? Concrètement, je pense que l'hygiène est le seul paramètre qu'on puisse retenir dans l'interrogation que vous portez sur le règlement des piscines de la Ville de Genève. Les autres paramètres, on peut tous les oublier! On voit très peu de ce que vous appelez des burkinis, voire même des costumes de natation aux manches longues ou descendant au-dessous du genou, étant donné que c'est interdit – mais il est vrai que c'était toléré dans l'une des piscines, comme le disait M. le magistrat.

Du point de vue de l'hygiène toujours, il faut relever qu'on voit systématiquement des shorts comme tenue de bain dans les piscines. Or, il y a des jeunes garçons – et des hommes également – qui portent leur slip sous leur short. En été, on ne sait pas si ces jeunes garçons en short ont fait le tour de la ville et se sont assis sur tous les bancs publics ou dans les transports publics avant d'arriver à la piscine; on ne sait pas non plus depuis combien de temps ils portent leur short. Et ils viennent nager avec, en gardant leur slip dessous! C'est la mode, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, de montrer son slip quand on a un pantalon... C'est pareil dans les piscines: on montre son slip qui dépasse sous son short. Cela pose beaucoup plus de problèmes en termes d'hygiène que le burkini.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-159, si vous voulez vraiment être conséquents avec vous-mêmes, oubliez cette période électoraliste et demandez que les nageurs ne portent que des costumes de bain faits pour des bassins de piscines et achetés dans des magasins de sports. Demandez que les hommes ne portent que des maillots de bain en forme de slip et qu'on interdise les shorts! Voilà ce que vous devriez faire, pour être conséquents. Je vous enjoins donc d'être conséquents avec vous-mêmes et peut-être aussi d'aller voir à la piscine comment ça se passe...

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Ecoutez, chers collègues, il faut quand même aborder la question de front. Il ne sert à rien de se réfugier derrière son petit doigt pour ne parler que d'hygiène! La question n'est pas là. Au fond, il s'agit de savoir si, dans notre pays, dans notre belle république et dans notre ville de Genève qui est le centre des institutions internationales – et presque le centre du monde, pour ainsi dire – nous défendrons ou pas le droit des femmes de montrer leur corps sans être brimées.

En ce qui me concerne, il n'est pas question d'interdire aux femmes de se montrer; il n'est pas question de leur imposer de couvrir leur corps quand elles vont dans l'eau! Si elles vont dans une piscine comme celle de Carouge et se mettent sur l'herbe – bien que le périmètre en ait été diminué – en voulant protéger du soleil leur peau ou celle de leurs enfants – garçons et filles sans discrimination –, pour moi, il n'y a pas de problème. En revanche, si elles ont des contraintes, si on veut leur infliger le fait de ne pas sentir le plaisir de l'eau sur leur peau, comme le disait ma préopinante M<sup>me</sup> Arlotti, si on veut les empêcher de se baigner de cette façon, alors, moi, je ne suis pas du tout d'accord!

Je voudrais revenir sur quelques-uns des arguments avancés précédemment. La citation de Salman Rushdie est totalement hors sujet! En plus, c'est un homme! Ce n'est pas lui qu'on va obliger à porter un maillot de bain couvrant de la tête aux pieds! Quant à M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf, elle vient de s'illustrer par ses réponses à propos de l'affaire Tariq Ramadan, on l'a entendue à la radio hier ou avant-hier matin et on a des interviews d'elle à ce sujet. Elle passe à côté de la question! A mes yeux, elle a perdu toute pertinence dans ce genre de débat. Martine Brunschwig Graf a erré, elle continue d'errer et ce n'est pas une référence! M. Kanaan a cité encore une autre personne dont je n'ai malheureusement pas noté le nom, je ne pourrai donc pas répondre là-dessus.

En ce qui concerne les recours éventuels contre l'application d'un règlement municipal, pour ma part, je suis toute prête à défendre la Ville ou le département municipal incriminé pour avoir imposé un règlement qui protège les droits des femmes. Toute prête! Et je ne suis pas du tout sûre de perdre en justice, j'irai même jusqu'au Tribunal fédéral en étant certaine de gagner sur ce point!

Maintenant, priver les femmes du plaisir de nager seins nus... Il est vrai que cette mesure était en vigueur jusqu'à récemment, j'ai fait partie de ceux qui ont signé le projet de modification des dispositions légales – je ne sais plus si c'était une délibération ou un projet de loi – pour supprimer cette règle stupide consistant

à autoriser les seins nus sur la terre ferme tout en interdisant aux femmes de mouiller leurs seins dans l'eau sans maillot! Mais voyons! C'était une bêtise! Heureusement qu'on a cessé de l'appliquer.

J'aimerais maintenant citer un exemple inverse. Lorsque mes enfants étaient scolarisés dans le village de Chancy, ils avaient la chance d'avoir une piscine dans leur école. C'était une piscine sensationnelle avec un fond mobile qui pouvait monter ou descendre en fonction des besoins et de la taille des enfants. Eh bien, il y a eu un jour une petite fille qui était très malade, qui avait probablement perdu ses cheveux et qui voulait le cacher en portant un bonnet de bain. On a alors imposé à tous les élèves de porter un bonnet de bain et... c'est mon fils qui a été privé de bain parce que, ne le sachant pas, je ne l'en avais pas muni! Vous voyez, Mesdames et Messieurs, les situations peuvent se renverser. C'est là quelque chose qu'on ne peut pas accepter.

Par ailleurs, on a beaucoup parlé des soi-disant slips sous le maillot. Mais vous vous imaginez ressortir dans un slip mouillé après vous être baignés? Je n'ose même pas penser à l'inconfort que cela doit provoquer, ni aux éventuelles écorchures sur la peau, voire pire. Personnellement, je n'arrive pas vraiment à y croire.

Quant à l'électoratisme consistant à vouloir défendre à tout prix la possibilité pour certaines femmes de porter cette horreur appelée burkini, à votre avis, de quel côté est-il? Pas du nôtre, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, mais du vôtre! Et pourquoi voudrait-on supprimer les maillots longs pour les hommes et les obliger à porter ce que mes enfants appellent des moule-boules? Il ne faut pas le faire, sûrement pas! Que les hommes puissent continuer à porter des maillots en forme de bermuda destinés au bain, à l'exclusion de tout autre vêtement!

J'ajouterai simplement que le Mouvement citoyens genevois votera le renvoi direct au Conseil administratif du projet de délibération PRD-159 qui est tout à fait pertinent. Très franchement, je demande qu'on ne tolère pas à Genève des exigences qui relèvent du grignotage progressif des droits des femmes – et il deviendra encore plus progressif vu le nombre de personnes d'une autre culture qui arrivent chez nous de l'est et du sud.

**M. Pierre de Boccard (LR).** Lorsque l'on nous avait expliqué en commission des sports qu'il y aurait un changement de règlement des installations sportives, on avait surtout parlé de la problématique des tenues de triathlon. Les triathlètes vont à la piscine pour faire du sport, pas juste pour barboter! M<sup>me</sup> Bonvin semblait dire qu'il était difficile, par rapport au règlement, de les autoriser à utiliser ces tenues dans les bassins.

Lisons maintenant l'alinéa 1 de l'article 22 du règlement des installations sportives de la Ville de Genève: «Les usagers et les usagères doivent porter une

tenue décente et appropriée dans et au bord des bassins.» J'aimerais savoir ce que cela signifie! Je suis allé nager à midi et j'ai discuté avec un gardien de bains. Je lui ai demandé comment définir ce qu'est une «tenue décente et appropriée». Un string Tonga est-il une tenue décente? Et un pantalon large en textile qui peut aller dans la piscine, est-ce une tenue décente? Et une personne nue, n'est-ce pas une tenue décente, si elle n'est pas exhibitionniste? Vraiment, les gardiens de bains devront-ils suivre des cours pour pouvoir répondre? C'est là une grande question que j'ai à poser au magistrat et à son département. J'ai été très étonné qu'on en arrive à utiliser des termes pareils dans un règlement municipal, ce qui oblige chacun à choisir subjectivement ce qu'est une «tenue décente et appropriée».

Je passe à la lettre a) de l'alinéa 4 de cet article 22: «Les tenues de bain sont autorisées pour autant qu'elles soient spécifiquement utilisées pour la natation.» Là aussi, j'aimerais bien savoir ce que cela signifie... Pour ma part, je ne voyais pas du tout d'allusion au burkini dans ce règlement, en tout cas. Mais un burkini est-il spécifiquement fait pour la natation? Par exemple, pour faire des longueurs dans un bassin de 50 m aux Vernets? Moi, je n'en ai pas l'impression! J'ai de grands doutes là-dessus. C'est pour cela que je ne comprends absolument pas ce règlement, car il ne contient pas de définition du maillot de bain. C'est difficile pour un gardien de piscine: comment définir ce qu'est un maillot de bain et ce que toute personne peut porter dans les bassins? Dans les piscines françaises, on doit porter un bonnet de bain et, parfois, le maillot en forme de slip est obligatoire pour les hommes.

Il est donc vrai que le règlement des installations sportives de la Ville de Genève me pose de gros problèmes, car comment savoir exactement ce qu'un gardien de bains peut définir comme étant à autoriser ou à interdire? J'aimerais bien vous entendre là-dessus, Monsieur Kanaan – notamment sur ces termes très subjectifs qu'on ne devrait normalement pas trouver dans un règlement. Merci!

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC).** Je pense qu'on s'égare un peu, dans ce débat. On s'égare même complètement! Chacun y va de la manière dont il aime se baigner... Là n'est pas le sujet. Le problème est le suivant: le récent changement du règlement des installations sportives de la Ville de Genève permet la baignade en burkini. C'est ce que le département de M. Kanaan a déclaré dans la presse. La question n'est pas de savoir comment on doit se baigner, mais s'il est banal ou pas de tolérer le burkini. Or, ce n'est pas banal!

Nous savons qu'il y a un malaise à ce sujet au sein de la société genevoise et suisse en général. Nous savons qu'il y a un climat d'islamophobie et un certain désarroi exprimé par la population vis-à-vis de l'islam. Au Parti démocrate-chrétien, nous pensons qu'il faut répondre à ce désarroi. Mais y répondre, ce n'est pas répondre par la haine et ce n'est pas non plus l'exacerber. Pourquoi dis-je cela?

Parce que ce n'est pas le projet de délibération PRD-159 qui déclenche la polémique, comme je l'ai entendu affirmer tout à l'heure, mais bien la décision du Conseil administratif d'adopter un règlement qui change la pratique antérieure et permet la baignade en burkini.

De quoi parle-t-on? Il y avait auparavant une règle municipale très claire: on devait se baigner dans les piscines municipales avec un maillot de bain ordinaire. Cette pratique a-t-elle posé problème? Non. Y a-t-il eu des demandes de dérogation? Vous nous confirmez ce soir qu'il y en a eu deux, Monsieur le magistrat. Je suis sceptique à propos de l'enfant en burkini, je dois dire que je ne savais pas que cela existait; mais je pense que c'est là un autre débat. Bref, il y a donc eu deux demandes en cinq ans... Malgré ce contexte et contre toute attente, vous nous dites: «Il faut quand même assouplir le règlement et en adopter un qui permette de répondre aussi à ces demandes.» Mais pourquoi?

Vous affirmez ne pas avoir réellement la volonté d'autoriser le burkini. Je trouve cette position assez désinvolte, alors que le climat est déjà tendu et que n'importe quel fait divers est l'occasion pour quelques-uns de pointer le fantasme de l'islamisation rampante de la Suisse. En réalité, en agissant de la sorte, le Conseil administratif donne l'impression que ce changement de règlement provient d'une revendication de la communauté musulmane. Or, il n'en est rien! C'est dire si ce règlement crée un problème là où il n'y en a pas! C'est provoquer une nouvelle polémique, du pain bénit pour les extrémistes dont le fonds de commerce est le rejet de l'autre. Le Parti démocrate-chrétien n'accepte pas cela.

L'impératif aujourd'hui, dans le contexte actuel, est de préserver l'espace de discussion, de construire des ponts entre les uns et les autres, de dialoguer le plus sereinement possible, de lutter contre la méconnaissance mutuelle. Bien sûr, il faut lutter avec force contre les discriminations dont peuvent faire l'objet des musulmans, notamment dans le cadre du travail. Il faut encourager les jeunes filles musulmanes à suivre une formation ou des études universitaires et ne pas les pointer du doigt dès qu'elles sont voilées. Car la formation, l'emploi, c'est cela qui est essentiel! Ils conduisent à l'indépendance et sont un facteur d'intégration très fort. C'est là-dessus que nous devons nous concentrer.

L'espace de discussion doit aussi permettre de construire un socle commun nécessaire sur lequel les différences culturelles ou confessionnelles peuvent cohabiter dans le respect mutuel et en harmonie. Il me semble que cet objectif devrait être commun à toute notre assemblée. Nous devons trouver le meilleur moyen d'y arriver, sans tomber ni dans le discours haineux pur et simple ni dans l'acceptation sans esprit critique d'éventuelles revendications – voire, pire encore, dans une réponse par anticipation à des revendications imaginaires, comme c'est le cas ici.

Pour ce qui est du règlement des installations sportives de la Ville de Genève, le Parti démocrate-chrétien considère qu'il n'y a pas lieu de changer la pratique

actuelle et demande le rétablissement de la formulation antérieure sans délai. Nous demandons donc le vote sur le siège du projet de délibération PRD-159. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes** (LR). Je reviendrai très brièvement sur les points abordés par mes préopinants. En ce qui concerne les propos du ministre des sports en la personne de M. Kanaan, qui nous a parlé d'insécurité juridique totale puisqu'il existait apparemment différentes pratiques entre les bassins, je salue sa volonté de normaliser réglementairement l'ensemble de ces pratiques. Mais j'estime, comme l'a dit M<sup>me</sup> Chaker Mangeat, que cela ne se fait pas sans en informer le Conseil municipal ni sans consulter ne serait-ce que la commission des sports, dont les membres ont été les premiers surpris de cette décision. Sauf erreur de ma part, je crois qu'une modification du règlement des installations sportives de la Ville avait été mentionnée, mais à propos des combinaisons de triathlètes et pas au-delà. Par conséquent, venir ajouter tout à coup un certain nombre d'éléments qui n'ont jamais été abordés en commission est tout à fait inacceptable.

Je passe à une question qui nous semble très importante: non pas celle de l'hygiène, déjà abordée tout à l'heure, mais celle des principes. J'entends par là que, lorsque l'on souhaite faire un règlement strict, normalisé et qui convienne au plus de monde possible, on n'utilise pas les termes de «tenue décente et appropriée», comme l'a dit mon préopinant M. de Boccard. Si l'on considère très strictement la définition de la décence, on le sait, cela ouvre la porte à de très nombreuses interprétations et l'on ne fait rien d'autre qu'ouvrir la boîte de Pandore. Citons ici divers éléments constituant la définition de la décence: conforme aux bonnes mœurs – mais qu'est-ce que les bonnes mœurs? Conforme à la pudeur, conforme aux convenances, discret, etc. Je ne suis pas sûre qu'on puisse dire qu'une combinaison complète soit de la plus grande des discrétions! Est-on alors toujours dans la décence? ou dans l'indécence? dans le pudique ou l'impudique? La question est ouverte!

En tant qu'enseignante et comme libérale-radical, je reviendrai sur ce qu'a évoqué M. Kanaan tout à l'heure. Je crois pouvoir m'adresser directement à lui, puisqu'il est membre du Conseil administratif – vous lui transmettez quand même, Monsieur le président. Monsieur Kanaan, vous évoquiez les prises de position de M<sup>me</sup> Brunschwig Graf, mais sachez qu'il arrive parfois – cela nous a gentiment été rappelé hier soir par M<sup>me</sup> Salerno – que nous ne partagions pas tous exactement les mêmes idées et les mêmes prises de position dans un même parti. Cela se saurait, si tout le monde s'entendait sur absolument tous les sujets! Il n'y aurait jamais aucune discorde, même au sein des partis! Voilà un premier point que je tenais à préciser.

Deuxième point: pour faire référence aux propos régulièrement tenus par quelqu'un qui n'est pas de notre bord, mais qui représente actuellement le Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), les pratiques sont très strictes. Je rappelle simplement que, pour M<sup>me</sup> Torracinta, ce qui prime, c'est une école publique où tout le monde doit pouvoir se retrouver et au sein de laquelle tout le monde participe exactement aux mêmes cours sans jamais évoquer la question de la religion. Alors évidemment, venir nous servir un exemple comme celui que vous invoquiez tout à l'heure, Monsieur Kanaan, en nous disant: «Vous vous rendez compte? Vous empêchez ces jeunes personnes qui doivent porter le burkini d'accéder à des cours de natation!», cela va à l'encontre de ce que dit M<sup>me</sup> Torracinta. (*Remarque de M. Kanaan.*) Si! En effet, une élève n'a pas le droit d'invoquer une raison religieuse pour ne pas participer à un cours. Il faut donc que les établissements scolaires et sportifs se mettent d'accord et prennent une décision. Dans ce contexte, invoquer ce genre d'exemple me semble problématique.

Je vous rappellerai aussi certains principes qui régissent l'école publique, Monsieur le magistrat, puisque vous avez parlé des enfants. Je crois que l'on n'a pas assez souvent insisté là-dessus: l'école publique, qui est l'une des instances utilisatrices non pas principales, mais assez régulières des bassins de la Ville de Genève, doit être un sanctuaire dans lequel chacun des enfants doit participer aux mêmes cours, comme je l'ai dit tout à l'heure, en gommant autant que possible les différences qui existent entre lui et ses camarades. Stigmatiser une personne en disant que, si telle ou telle interdiction est posée – burkini ou pas –, elle n'aura peut-être pas droit à des cours de natation, c'est ajouter encore des problèmes supplémentaires à ceux qui existent déjà. Comme le soulignait M<sup>me</sup> Chaker Mangeat tout à l'heure, Monsieur Kanaan, vous créez ainsi des problèmes là où il n'y en avait pas, ce qui est absolument intolérable pour nous! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). En préambule, même si cela a déjà été dit, j'aimerais regretter la maladresse de cette modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève en période électorale. Je m'interroge: si la version 2015 de ce règlement n'avait pas valeur juridique, il est dommage de ne pas avoir fait cette modification à ce moment-là en y ajoutant une valeur juridique. C'était il y a seulement deux ans!

Maintenant, pour ce qui est du dilemme «burkini or not burkini» abordé dans cette enceinte par mes préopinants, si c'est pour permettre à des filles habituellement cloîtrées de sortir de chez elles, alors, oui au burkini dans les piscines! Mais de combien de filles parlons-nous ici, à Genève? Si j'ai bien compris ce qu'ont dit M. Kanaan et M<sup>me</sup> Chaker Mangeat, il y a eu deux demandes en cinq ans, ce qui

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

en fait plutôt des exceptions! Par contre, si c'est pour revenir en arrière et que des filles musulmanes qui allaient jusqu'à maintenant à la piscine en maillot subissent des pressions pour y nager désormais en burkini, alors, ce sera non!

Il y a eu des précédents plus ou moins réussis. On peut penser à Vernier où cela se passe bien; la possibilité de se baigner en burkini, qui est un maillot de bain comme un autre d'après le règlement en vigueur dans cette commune, ne pose pas de problème et concerne très peu de personnes. En revanche, à Bâle, la situation a échappé aux autorités municipales en 2016, puisqu'elles ont inauguré un bassin uniquement réservé aux femmes. Des musulmanes traditionalistes venues d'Alsace ont exigé qu'il n'y ait plus de maître nageur et qu'il y ait un règlement musulman. La Ville de Bâle a donc dû revoir son règlement après coup, la situation lui ayant échappé; elle a essayé de recadrer la problématique et, de ce fait, doit rester vigilante. Elle a instauré un dialogue, ce qui est une bonne chose, pour que cela se passe mieux maintenant.

Revenons-en à Genève, toujours en comparaison avec Bâle. Le problème là-bas était-il que la piscine soit réservée aux femmes ou que le burkini soit autorisé? On ne le sait pas. En ce sens, Genève est-elle plutôt bâloise ou verniolane? On ne le sait pas non plus. Le sujet est donc sensible. Les Verts ont décidé d'accorder la liberté de vote au sein du groupe sur le projet de délibération PRD-159. Mais maintenant que le Parti libéral-radical a ouvert le débat, autant se pencher sur la question en profondeur. Si le projet de délibération n'est pas refusé, nous proposons son renvoi à la commission des sports, afin d'en étudier vraiment tous les détails – notamment concernant l'hygiène.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Deux demandes de port du burkini dans une piscine genevoise en cinq ans, cela veut dire que la voix des féministes musulmanes est très peu entendue, en règle générale. La stigmatisation vise toujours des personnes qui expriment des revendications et, dans le climat actuel, c'est très dommageable. Vous avez cité Salman Rushdie, Monsieur le conseiller administratif, qui disait qu'il ne fallait surtout pas légiférer. Or, c'est précisément le problème qui s'est posé ici: se mettre à légiférer sur une telle question dans un climat tendu comme aujourd'hui était effectivement une maladresse.

En revanche, la reprise et la répercussion de positions extrémistes de part et d'autre auront lieu, aucun doute là-dessus. Nous avons entendu l'intervention de M<sup>me</sup> Magnin et nous entendrons certainement d'autres personnes, encore plus extrémistes, sur cette question. Il n'est pas possible d'échapper à une surenchère identitaire sans attaquer la paix sociale, quand il s'agit d'un bout de tissu à qui les uns et les autres donnent une signification très précise. Ce n'est pas simplement un burkini! Chacun lui donne une signification, à commencer par ceux qui le combattent, suivis – par provocation aussi – par d'autres qui veulent imposer

certaines visions à notre société dans laquelle beaucoup de musulmans vivent en harmonie.

Deux demandes! Cela ne représente pas toutes les demandes des musulmans, ni toutes les jeunes filles de confession musulmane qui vont à la piscine. On m'a priée de parler de la réalité vécue par certaines jeunes filles et dont je suis témoin, je peux vous en assurer, Mesdames et Messieurs: c'est la pression sociale qu'elles subissent, si l'autorisation est donnée de porter une tenue conforme à certaines idéologies. Ce qui veut dire en fait que, lorsque la possibilité est donnée de porter un burkini, il y a parfois des pressions sociales pour demander à ces jeunes filles qui portaient jusqu'alors une tenue de bain tout à fait libre de s'habiller désormais – et de manière consentante – conformément à une certaine idéologie. Ces filles-là sont majoritaires aujourd'hui, alors que les demandes dont vous avez parlé, Monsieur Kanaan, il n'y en a eu que deux en cinq ans! Les femmes musulmanes qui fréquentent les piscines sont majoritaires et n'ont rien demandé. Ce projet de délibération a pour but de leur laisser l'accès à cette liberté.

Les Verts ont toujours eu le respect de la diversité. Au sein de notre parti, il y a des personnes de toutes confessions, de toutes religions et de toutes croyances. Il n'empêche que cette problématique-là ne se résume pas à un simple bout de tissu qui ne porte pas à conséquence; cela change la vie de plusieurs personnes et de plusieurs communautés, dans un climat de stigmatisation déjà exacerbé en période électorale. Aussi, les Verts ont choisi d'avoir la liberté de vote sur le projet de délibération PRD-159. S'il n'est pas refusé, nous demandons son renvoi à la commission des sports pour traiter cette question sans passion et sans urgence.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Le Parti socialiste constate qu'il y a sur ce sujet un débat sous forme de tempête dans un bassin... Un débat voulu par la droite, créé par la droite, autour d'un nouveau règlement des installations sportives de la Ville de Genève visant simplement à avoir un document standardisé pour garantir une meilleure hygiène dans les piscines. C'est ce qu'on attend d'un règlement municipal: qu'il donne des règles claires, les mêmes pour tous et toutes, dans les mêmes piscines. Ce n'était pas le cas auparavant. L'objet que la droite veut inventer, c'est un avis placardé dans une piscine en toute illégalité, puisqu'il ne reposait sur aucun règlement. Et la droite veut maintenant introduire cela dans le règlement des piscines genevoises!

Mesdames et Messieurs, là, on marche sur la tête! On est en train de créer un débat qui n'est pas religieux sur un point qui n'a rien à faire au Conseil municipal, car il est simplement dans l'air du temps, dirais-je, sur fond d'islamophobie et de craintes. Bientôt, il y aura des mots tabous: on ne pourra plus dire «cochon», on ne pourra plus dire «piscine», on ne pourra plus dire «maillot de bain». Je crois qu'il faut arrêter là les frais et en revenir au règlement.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

Ce règlement dit simplement que les personnes doivent venir avec un habit de piscine, quel qu'il soit, c'est-à-dire que pour se baigner dans un bassin municipal il faut avoir un maillot de bain. Qu'il descende un peu sous le genou ou un peu au-dessus du genou, qu'il soit à manches longues ou à manches courtes, peu importe. L'important, c'est l'hygiène. Il faut que vous n'ayez pas passé l'après-midi à courir dans la ville avant de venir avec des vêtements non hygiéniques à la piscine. Voilà l'intention derrière ce règlement, voilà ce qu'il dit. A notre avis, il permet un meilleur usage des piscines et des infrastructures sportives.

Pour le Parti socialiste, ce qui est intéressant, aujourd'hui, c'est d'avoir plus de lignes dans les bassins pour que les gens puissent nager, d'avoir une entrée accessible et à bas coût dans les piscines et d'avoir une autre piscine de 50 m à Genève. Voilà les vrais enjeux sur lesquels nous devons nous pencher! Il est quand même comique – il faut le relever – que le Parti libéral-radical, qui parle toujours de Genève ville internationale et ville d'accueil, veuille stigmatiser telle ou telle population pour un maillot de bain plus long ou plus court. Probablement que le Parti libéral-radical, si des femmes d'Arabie saoudite veulent un jour nager dans les piscines municipales, fera une dérogation au règlement... C'est généralement ce qu'il propose!

Plus sérieusement, nous avons affaire ici à un règlement qui ne banalise pas une pratique, mais qui dit simplement qu'il est illégal d'interdire certaines choses quand il n'y a pas de base légale, l'enjeu étant – je l'ai dit – l'intérêt collectif. Il y a aussi d'autres enjeux, par exemple les cas des enfants portant des costumes anti-UV, qui sont couverts pour éviter les coups de soleil. Ce genre de cas, selon le règlement précédent, on ne savait pas comment les traiter, ce qui laissait donc une grande part à l'arbitraire. On mettait alors les gardiens de baignade en difficulté, puisqu'ils devaient trancher sur une base légale qui n'était pas claire.

Certes, on peut dire que ce règlement est plus libéral que le précédent. Il l'est! Il dit juste que, pour aller dans une piscine, il faut avoir un maillot de bain – or ce n'est pas à la collectivité publique ou au parlement d'édicter la longueur des maillots de bain. Voilà ce que dit ce règlement, tout simplement: «Allez à la piscine avec un maillot de bain.» Il est éminemment regrettable que ce parlement s'en saisisse et en fasse une question religieuse ou politique. Notre énergie et notre temps devraient être consacrés à d'autres objets.

Le Parti socialiste s'oppose donc au projet de délibération PRD-159. Si nous avons bien compris, il devra être étudié quelque part; dans ce cas, nous soutiendrons – si mon groupe est d'accord – son renvoi à la commission des sports. Mesdames et Messieurs, nous vous prions de raccourcir les débats et de terminer celui-ci, qui ne porte en tout cas pas sur des questions de mœurs ou de politique. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci. Je prends à mon compte la dernière recommandation de l'intervenant quant à son souhait de raccourcir les débats, mais j'aimerais également vous féliciter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, parce que je trouve que ce débat est sérieux et qu'il a de la hauteur.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Nous sommes aujourd'hui le 15 novembre, je crois... Peu importe, mais je pensais qu'il y avait un télescopage de dates avec un anniversaire bien triste. Là n'est pas le sujet! Parlons simple, parce qu'on a peu de temps. D'abord, Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez mes remerciements à M<sup>me</sup> Chaker Mangeat et à M<sup>me</sup> Khamis Vannini pour leurs propos, car je pense qu'ils sont empreints de sagesse et de bon sens.

Pour parler simple, donc, les personnes de confession musulmane sont aujourd'hui – c'est une évidence – prises en otage par une infime minorité d'intégristes et d'obscurantistes. Au-delà de la problématique de ce règlement des installations sportives de la Ville de Genève, la question qui se pose à nous est de savoir comment agir de manière raisonnable et sensée pour que la majorité de ces personnes ne soient pas les otages de ces intégristes.

Or, le problème que pose cette proposition de modification du règlement des installations sportives de la Ville est qu'elle propose, au fond, une forme de banalisation de la stigmatisation et de l'exclusion sociales des personnes qui se conformeraient à une certaine idéologie de l'asservissement. Et cela, alors même que l'immense majorité souhaite – et agit dans ce sens – que les femmes, toutes les femmes, ne soient plus l'objet et l'enjeu de ce qu'il faut bien appeler par son nom: l'islam politique, l'idéologie qui a inspiré les tueurs du Bataclan. Cette tuerie dont nous célébrions il y a deux jours le triste anniversaire.

J'aimerais rappeler les propos de quelqu'un que nous avons fait venir à Genève à plusieurs reprises, y compris pour une audition à la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil: M<sup>me</sup> Djemila Benhabib. Elle a fui l'Algérie avec sa famille quand les barbus, comme on les appelle, ont voulu imposer le voile à toutes les femmes de ce pays et elle s'est rendue célèbre en écrivant un livre: *Ma vie à contre-Coran*. Mesdames et Messieurs, je peux vous dire que par leur témoignage ces femmes, toutes ces femmes qui ont connu les obscurantistes et les théocraties «en vrai» nous implorent de lutter contre ce que l'on appelle les «accommodements raisonnables», qui ne sont ni des accommodements ni raisonnables, et qui gangrènent toutes nos sociétés occidentales.

Il y a un argument fallacieux concernant le port de ces vêtements – aujourd'hui on parle du burkini comme hier on parlait de la burka et demain on parlera du hidjab ou de je ne sais quel niqab – qui sont des étendards politiques. Ils ont une signification politique! Tout à l'heure, on se demandait quelle était la

différence entre ces vêtements-là et un short... Eh bien, un short n'a pas de signification politique, tandis qu'un niqab, une burka ou un burkini ont une signification politique assumée. Tout le monde le sait, ce n'est pas la peine de le répéter. Cet argument totalement fallacieux dit qu'interdire le burkini dans les piscines, c'est confiner ces femmes à la maison.

Alors, reculons un peu dans le temps, retrouvons-nous à l'époque de l'esclavage et disons: interdire aux esclaves de sortir sans leurs chaînes, c'est les confiner dans leur plantation de coton. Mais le problème n'est pas là! Le problème, c'est l'esclavage! En disant cela, on ne règle pas le problème de l'esclavage – au contraire, on le cautionne. (*Applaudissements.*)

**M. Stéphane Guex** (HP). Il y a effectivement beaucoup de maladresse de la part de la Ville, dans cette modification du règlement de ses installations sportives. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Chaker Mangeat avec de très belles nuances et une magnifique dignité, nous sommes, du coup, obligés de débattre ici de l'autorisation implicite du burkini. Or le burkini n'est pas un accessoire vestimentaire et il n'est de loin pas anodin. Il est le signe d'un marquage communautaire des corps – et des corps féminins.

Voilà bien où se situe la maladresse de la décision du Service des sports en matière de neutralité confessionnelle. En croyant pratiquer une certaine tolérance, la Ville induit une stigmatisation, puisque le règlement des installations sportives ne citait jusque-là aucune religion. Du même coup, la Ville rompt avec son principe de neutralité. De fait, elle flirte ici avec les dérives de laïcité inclusive en anticipant des demandes de communautés qui n'ont elles-mêmes rien demandé, si j'en crois les déclarations dans la presse du porte-parole du Service des sports.

A ce propos, j'ouvre ici une parenthèse pour relever que la Ville revient sur ses propres principes sécuritaires, puisque le même porte-parole indiquait l'été dernier à la presse que, dans une situation de sauvetage, les costumes de bain couvrant le torse compliquent la tâche des secouristes, car ils doivent découper davantage de tissu en cas de massage cardiaque. (*Remarque de M. Kanaan.*) Ce sont ses déclarations, je n'invente rien, Monsieur Kanaan! Je vous donnerai les extraits de presse, si vous le désirez.

J'en viens au principe de neutralité. La Ville, comme l'Etat, ne doit pas être l'arbitre des croyances ni pratiquer une quelconque tolérance envers un symbole de convictions religieuses. C'est une régression qui obligerait, à terme, à reconnaître toutes les religions et aussi toutes les sectes. Ou cela contraindrait la Ville à établir des critères de reconnaissance qu'il lui serait bien impossible de décréter parfaitement et qui n'auraient pour seul effet que la discrimination.

D'un point de vue républicain, comment la Ville peut-elle accepter dans ses règlements municipaux le port d'un étendard politique de l'inégalité? Par l'entremise de ses deux magistrats actifs dans le domaine de l'égalité et de la mixité – notamment en matière de sports, comme on l'a vu récemment – la Ville devrait agréer un objet d'uniformisation du corps de la femme qui se prétend religieux, mais qui n'est que politique? Autoriser aujourd'hui le port du burkini dans nos piscines, c'est se montrer complices de tous les systèmes qui, dans le monde et ici, cherchent à contrôler le corps des femmes. C'est mépriser toutes ces femmes, dans le monde, qui se battent contre le totalitarisme masculin en refusant de porter le burkini.

La formulation du projet de délibération PRD-159 est parfaitement raisonnable, non stigmatisante, et le Parti radical de gauche la soutiendra.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG).** Je veux intervenir, parce que l'ancien règlement des installations sportives de la Ville de Genève – celui qu'on tente de réintroduire en ce moment – comportait trois types de discrimination différents. Je pense qu'il faudrait y réfléchir, avant de poser ce genre de problèmes.

Il s'agit d'abord de l'instauration d'un habillement différent pour les femmes et pour les hommes, ce qui ne valait d'ailleurs pas pour les plages, où l'on n'appliquait pas de telles conditions. On avait donc spécifiquement pour les piscines le seul texte généré du canton, qui imposait des tenues différentes pour les hommes et pour les femmes – avec plus de détails dans les exigences concernant les femmes. Il y avait donc là un aspect sexiste et une discrimination claire en lien avec la religion.

Les tenues comme le burkini sont faites pour aller se baigner. Le burkini a d'ailleurs été inventé par une musulmane australienne qui souhaitait pouvoir plus librement aller nager, et il a été immédiatement dénigré et refusé par les intégristes. C'est une tenue qui n'est pas du tout soutenue par les intégristes musulmans! Elle a, au contraire, été créée par des femmes musulmanes pour des femmes musulmanes, afin de répondre à leurs convictions. En imposant des restrictions à cet égard, la commune s'en prendrait à la pratique de la religion de certains individus sans aucune bonne raison, si ce n'est de les vexer dans cette pratique.

Enfin, le projet de délibération PRD-159 pose un problème de cissexisme, c'est-à-dire de discrimination envers les personnes trans. La séparation hommes-femmes telle qu'elle est proposée ici est problématique pour quelqu'un qui va à la piscine sans correspondre aux critères masculin-féminin actuels; cette personne subira alors des conditions appliquées purement à pile ou face. Par exemple, j'ai des papiers masculins et un corps féminin; si ce projet de délibération est accepté, je ne sais pas quelle règle je devrai appliquer lorsque je vais à la piscine. Je

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

pense donc que cela pourrait poser un certain nombre de problèmes, raison pour laquelle beaucoup de personnes trans ne vont pas à la piscine, car elles n'ont pas la garantie que la tenue qui leur convient sera acceptée.

Dans ce contexte, il est problématique de restreindre la possibilité de porter des jupes de natation ou parfois même des tenues plus couvrantes. Ce serait compliqué pour les personnes ayant de la poitrine mais étant encore marquées comme hommes dans leurs papiers: quels critères devraient-elles appliquer? Je pense que la récente modification du règlement des installations sportives de la Ville est intelligente, car elle laisse une certaine marge aux piscines sur ce qui est acceptable ou pas – mais sans fermer de porte ni imposer des contraintes qui ne sont pas nécessaires par rapport aux pratiques de certaines personnes. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Mesdames et Messieurs de la droite, je vous inviterai d'abord à lire le règlement actuel des installations sportives de la Ville de Genève, puisque c'est lui que vous voulez modifier. Nous, ce règlement nous satisfait totalement! Il pose pour l'utilisation des piscines des règles absolument non discriminatoires entre femmes et hommes. Les mêmes règles générales s'appliquent à tout le monde et elles sont claires, bien qu'évidemment sujettes à interprétation. Je note que la règle «Les usagers et les usagères doivent porter une tenue décente et appropriée» peut effectivement être interprétée de 50 manières différentes, mais le Parti libéral-radical – enfin... la droite élargie – ne propose absolument pas de modifier cette règle-là! Si elle vous gênait, Mesdames et Messieurs de la droite, vous auriez proposé de la modifier. Or, vous ne le proposez pas.

Ensuite, le règlement actuel édicte des interdictions générales valables pour les hommes comme pour les femmes. Il ne fait référence à aucune prescription religieuse, à aucune tradition religieuse, à aucune obligation religieuse. Il considère que la piscine est un lieu neutre et que, quelles que soient les raisons pour lesquelles les gens adoptent telle ou telle tenue pour se baigner, le critère de l'autorisation ou de l'interdiction de ces tenues doit être leur caractère de tenue de bain. Il ne pose aucun autre critère. C'est ce que nous demandons, nous, à un règlement.

Pour le reste, il contient deux pages d'interdictions diverses et variées qui suffisent largement à l'exercice par le Conseil municipal et le Conseil administratif de sa fonction réglementaire. Voilà les raisons pour lesquelles le règlement actuel nous suffit amplement.

A ces raisons j'en ajoute une autre: comme M<sup>me</sup> Ecuyer vient de le rappeler, le texte que vous nous proposez de rétablir, Mesdames et Messieurs de la droite,

impose pour la vêtue des femmes des critères supplémentaires par rapport à ceux concernant la vêtue des hommes. Je veux bien admettre que le corps de femmes est un peu différent de celui des hommes... Cela ne m'est pas apparu récemment! Mais il n'était pas indispensable que, dans un règlement d'accès aux piscines, on mette des dispositions réglementaires spécifiques pour la vêtue des femmes.

Je ne vois pas pourquoi, par exemple, dans votre projet de délibération PRD-159, on impose aux femmes d'avoir les bras nus alors qu'on ne l'impose pas aux hommes. Je ne sais pas ce que cette histoire de nudité des bras vient faire dans la problématique de l'accès aux piscines. Est-ce une question d'hygiène? une question d'esthétique? une question d'encombrement? Tout à coup, on impose aux femmes d'avoir les bras nus, je ne sais pas pourquoi! On impose aussi aux femmes et aux hommes d'avoir des tenues d'une longueur maximum au-dessus du genou. Je ne sais pas ce que c'est que cette fixation sur le genou, ce fétichisme du genou! Je ne sais pas d'où il vous tombe... Peut-être d'un film d'Eric Rohmer datant des années 1970, *Le genou de Claire*? Vous avez peut-être été traumatisés par la vision de Jean-Claude Brialy posant sa main sur le genou d'une jeune femme... Il n'y a pas de justification objective à cette règle-là – à moins de faire du genou le Verdun de la lutte anti-islamistes: ils ne passeront pas par nos genoux!

Si vous voulez entrer dans les détails, je ne vois pas pourquoi vous n'imposez pas les couleurs et les textures des vêtements à porter dans les piscines. C'était la raison de mon premier amendement, formulé comme suit:

#### *Projet d'amendement*

Ajouter à la nouvelle teneur de l'article 22, alinéa 4, lettre a), du règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017 les troisième et quatrième paragraphes nouveaux suivants:

- «– pour les hommes et les femmes: les seules couleurs autorisées pour les tenues de bain sont le blanc et le noir;
- pour les hommes et les femmes: les seules textures autorisées pour les tenues de bain sont la laine, le coton, le lin, le chanvre et la soie.»

Monsieur le président, je retire ce premier amendement que je proposais, car je crois que le règlement actuel des installations sportives de la Ville contient suffisamment d'interdictions pour que je me prive d'en rajouter...

J'en viens à mon deuxième amendement. Il nous suffit que les prescriptions valables pour se baigner dans le lac soient appliquées dans les piscines. Après tout, il s'agit de savoir dans quelle tenue on se baigne. Si on peut éventuellement porter un burkini pour se baigner dans le lac, il n'y a pas de raison péremptoire pour qu'on ne puisse pas en porter dans les piscines – et, si on les interdit dans les

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

piscines, il n'y a pas de raison péremptoire pour qu'on ne les interdise pas dans le lac. A partir du moment où on commence à édicter des prescriptions justifiées explicitement par l'usage d'un lieu public – ici, les piscines – ces prescriptions doivent être les mêmes pour tout le monde; il n'y a pas de raison d'en faire de particulières pour une vêtue particulière.

Mon deuxième amendement – que je maintiens – est donc formulé ainsi:

*Projet d'amendement*

Nouvelle rédaction de la modification de l'article 22, alinéa 4, lettre a), du règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017:

«Les tenues de bain autorisées sur les plages lacustres sont autorisées dans l'enceinte des bassins.»

Enfin, sur le fond, rien n'est plus insupportable à l'intégrisme et au fondamentalisme religieux que les libertés – toutes les libertés. Les libertés d'expression, de comportement, de circulation, de s'habiller ou de se déshabiller... Rien ne leur est plus insupportable! Et rien, en revanche, ne leur est plus automatique que la prescription d'obligations ou d'interdictions. Le fondamentalisme religieux, comme le fondamentalisme politique, fonctionne par interdictions. Si nous répondons à ce fondamentalisme qui fonctionne par des interdictions en fonctionnant nous aussi par des interdictions, nous nous situons sur le même terrain que lui. Nous avons, nous, la faiblesse de croire que l'on doit répondre aux ennemis de la liberté par l'usage de la liberté.

Inscrire dans un règlement municipal une interdiction de porter des costumes de bain qui descendent au-dessous du genou ne signifie rien, ni en termes de lutte contre le fondamentalisme religieux, ni en termes de lutte contre l'inégalité imposée aux femmes. Cela ne signifie rien d'autre que nos propres obsessions. La lutte contre le fondamentalisme religieux se fait par l'usage de la liberté; quand elle prétend se faire comme on l'a entendu ce soir par des réglementations portant sur des carrés de tissu, cette lutte se dévalue et, à la longue, se ridiculise. Nous avons mieux à faire! Il vaudrait mieux combattre le fondamentalisme religieux sur le fond, quant au contenu de ses propos et à ses pratiques, au lieu de nous obstiner à vouloir intégrer dans des règlements municipaux des normes spécifiques pour les femmes.

En conclusion, je remarque que c'est toujours sur l'apparence des femmes que se joue ce type de débat. Que les hommes se vêtent avec des bermudas pendouillants, que Tariq Ramadan se présente dans une piscine avec un slip mouleburnes, ça ne va gêner personne. En revanche, qu'une femme musulmane essaie de se présenter dans une piscine avec un burkini, c'est le scandale du siècle! Il n'y a pas de raison objective ni d'utilité objective à faire d'une vêtue, d'une posture,

d'une réglementation vestimentaire un contenu de la lutte contre le fondamentalisme. La lutte contre le fondamentalisme se mène par la liberté, y compris par la liberté vestimentaire. (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'interviendrai brièvement, parce que je crois que les positions sont figées et qu'il sera difficile de faire changer d'avis les uns et les autres à ce stade.

Cela dit, j'aimerais quand même dissiper un malentendu. Cette fameuse phrase que vous voulez rétablir dans le règlement des installations sportives de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-159, n'a aujourd'hui aucune base juridique. Quelqu'un a dit que l'ancien règlement datait de 2015. Mais il n'y a pas de règlement de 2015! Il y a un règlement de Varembe de 1991 et un règlement des Vernets de 1971, qui sont complètement différents. Il était important de créer un règlement uniforme pour de très nombreuses dispositions dont personne n'a parlé aujourd'hui, d'ailleurs.

Concernant les tenues de bain, le seul point que précise ce règlement unifié est la définition – au sens large – de ce que nous souhaitons avoir dans nos piscines en termes d'hygiène et de sécurité. Il n'autorise rien de particulier de manière explicite – ni le burkini, ni la tenue anti-UV ou quoi que ce soit d'autre; il rend possible toute la variation des tenues appropriées pour le bain.

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes et M. de Boccard ont dit que le terme de «tenue décente et appropriée» était source de confusion. J'ai cherché une alternative, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Mais le règlement cantonal et les règlements des autres communes urbaines utilisent la même expression. Elle désigne simplement un tissu adéquat pour le bain. Il n'y a pas de définition mathématique d'une tenue de bain appropriée!

Annick Ecuyer a souligné une incongruité supplémentaire de la phrase que vous voulez rétablir: elle viole le principe d'égalité entre l'homme et la femme, alors que vous voulez la promouvoir! En effet, selon le projet de délibération PRD-159, les femmes doivent avoir les bras nus pour se baigner mais pas les hommes!

Ça ne peut pas être un détail, Mesdames et Messieurs... Mais si le parlement de la deuxième ville de Suisse veut légiférer sur les tenues de bain, de grâce, faites comme tout parlement qui se respecte: une loi passe d'abord en commission! Cela peut aller relativement vite, mais cette modification réglementaire doit passer en commission.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions prônant ce que j'appellerais une approche nuancée de la problématique, c'est-à-dire une vision inclusive: tout le monde doit avoir sa place, évitons les radicalismes multiples et divers,

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

combattons l'obscurantisme... Mesdames et Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-159, si vous croyez sérieusement qu'en rétablissant cette phrase dans le règlement des installations sportives de la Ville vous ferez un seul pas vers la lutte contre l'obscurantisme et l'islamisme, je suis désolé de vous dire que vous vous trompez complètement!

Je partage à peu près tous les propos tenus par M<sup>me</sup> Chaker Mangeat et d'autres dans cette enceinte, mais leur conclusion est simplement erronée. Le résultat d'une acceptation de ce projet d'arrêté, Mesdames et Messieurs, ce sera que non seulement vous causerez des problèmes opérationnels à nos gardiens et gardiennes de bains et créerez potentiellement des situations extrêmement compliquées pour eux à gérer concrètement au quotidien, mais que les rares personnes venant éventuellement à la piscine en burkini resteront désormais à la maison.

J'ai entendu plusieurs remarques sur le burkini, Mesdames et Messieurs. Je remercie beaucoup Annick Ecuyer d'avoir rappelé qu'en réalité vous feriez plaisir aux islamistes en l'interdisant, puisque eux-mêmes n'en veulent pas! Je confirme que c'est une tenue de bain au même titre que d'autres comme le bikini, les tenues à une pièce, les tenues à deux pièces, le caleçon, le maillot... du moment que c'est un tissu fait pour le bain et utilisé exclusivement dans le contexte du bain, le burkini est une tenue de bain.

On a même fait des tests en matière de sécurité et de sauvetage; si le burkini n'a qu'une seule couche, il ne pose pas de problème de sécurité, comme d'ailleurs n'importe quel maillot à une seule couche. On a fait des tests en situation réelle, car je rappelle que notre priorité dans les piscines municipales – pour les 300 000 nageurs des Vernets et les 100 000 nageurs de Varembe – c'est la sécurité et l'hygiène. Je ne crois pas que les piscines se prêtent à de grands débats sur la religion.

Je vous demande donc au moins, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-159, pour trouver une solution qui vous convienne par rapport à ce que vous voulez empêcher, mais qui soit praticable sur le plan opérationnel dans nos piscines et sur le plan juridique, de faire un passage en commission. Je suis convaincu qu'on trouvera une solution! (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des sports est refusé par 37 non contre 29 oui (1 abstention).*

**Le président.** Le renvoi en commission ayant été refusé, comme le veut le règlement du Conseil municipal, je fais voter la discussion immédiate sur cet objet.

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 37 oui contre 30 non.**

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

3653

*Premier débat*

**Le président.** En premier débat, je donne la parole à qui la demande. (*Brouhaha.*)

*Des voix.* Non! Non! Non!

**Le président.** C'est le règlement! J'applique tout simplement les règles que vous-mêmes avez votées, Mesdames et Messieurs! Monsieur Pierre Scherb, vous avez la parole.

*Des voix.* Non! Non! Non! C'est inadmissible!

**M. Pierre Scherb** (UDC). Je me permets de prendre la parole, parce que je n'ai pas pu parler tout à l'heure, la liste étant déjà close... (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît!

*M. Pierre Scherb.* Mesdames et Messieurs, chers conseillers municipaux, la gauche veut faire de cet objet une discussion idéologique. (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Monsieur Scherb, attendez que nous obtenions le silence! J'applique tout simplement le règlement et je demande aux intervenants d'être brefs – aussi brefs que possible.

*M. Pierre Scherb.* Merci, Monsieur le président. Je répète que je prends la parole maintenant, parce que je n'ai pas pu le faire tout à l'heure, la liste étant déjà close. La gauche veut faire de ce débat un débat politique. Ce n'est pas notre cas. Pour nous, c'est surtout un débat juridique.

De quoi s'agit-il? Je m'explique. Tout en haut des dispositions d'un Etat se trouve la Constitution, qui contient les principes généraux réglant la vie dans l'Etat. Ensuite, il y a la loi, qui contient des dispositions générales et abstraites, c'est-à-dire des dispositions qui ne sont pas tout à fait claires au commun des citoyens et qui demandent une interprétation par un juge. Puis il y a le règlement,

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

qui concrétise justement la loi. Finalement, tout en bas, il y a la décision d'un juge, qui est concrète et individuelle.

Voyons maintenant ce que contient le règlement des installations sportives de la Ville: «Les usagers doivent porter une tenue décente et appropriée», dans les bassins et au bord des bassins. Ce sont là des termes tout à fait convenables pour une loi, car il est évident qu'on ne sait pas immédiatement ce que signifie «décente et appropriée». Le débat d'aujourd'hui l'a bien prouvé, d'ailleurs!

En revanche, un règlement qui s'adresse aux maîtres nageurs doit immédiatement être compris par tout le monde. J'en cite un exemple proposé dans le projet de délibération PRD-159: «Les seules tenues autorisées dans l'enceinte des bassins sont les suivantes: Hommes: maillot de bain, longueur maximum au-dessus du genou...» etc. C'est-à-dire que ce projet de délibération propose un contenu de règlement. Bien sûr, nous n'oublions pas... (*Brouhaha incessant.*)

**Le président.** Merci de faire silence, Mesdames et Messieurs! Monsieur Scherb, je vous demanderai de conclure.

*M. Pierre Scherb.* Bien sûr! Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du burkini, qui est pour la piscine ce qu'est la burka dans la rue, c'est-à-dire quelque chose qu'il faut interdire. Je m'arrête là, pour ne pas prolonger inutilement le débat.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Madame Khamis Vannini, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président, mais je renonce. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci. Madame Ariane Arlotti, c'est à vous! (*Brouhaha incessant.*)

*Des voix.* Non! Non! Renonce!

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Je renonce, pour la simple et bonne raison que nous demanderons le troisième débat sur cet objet, Monsieur le président.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 (soir)  
Projet de délibération: modification du règlement  
des installations sportives de la Ville

3655

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 37 non contre 26 oui (1 abstention).*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 38 oui contre 24 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 22, alinéa 4, lettre a), du règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017 est modifié comme suit:

Article 22, alinéa 4, lettre a) (*nouvelle teneur*)

Les seules tenues de bain autorisées dans l'enceinte des bassins sont les suivantes:

- pour les hommes: maillot de bain, longueur maximum au-dessus du genou, pas de T-shirt;
- pour les femmes: maillot de bain une pièce ou deux pièces, bras nus, jambes au maximum au-dessus du genou, pas de jupe ou de robe de bain.

Si les tenues de bain ne correspondent pas à ces prescriptions ou encore si elles sont jugées sales ou négligées, le personnel du Service des sports peut être amené à les interdire sans justifier le motif.

**Le président.** Le troisième débat ayant été demandé, je le mets aux voix. Je rappelle qu'il doit recueillir le tiers des voix de l'assemblée.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (24 oui contre 40 non).

**Le président.** Le troisième débat sur le projet de délibération PRD-159 aura lieu ultérieurement.

## 6. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu la motion et le projet de délibération suivants:

- M-1324, de *M. Pascal Holenweg*: «Mettons un peu de culture dans le sport, ça ne lui fera pas de mal»;
- PRD-160, de *M<sup>mes</sup> et MM. Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Maria Vittoria Romano, Marjorie de Chastonay, François Mireval, Christiane Leuenberger, Martine Sumi, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Maria Casares, Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana et Jennifer Conti*: «Egalité au Conseil municipal, pour une présidence obligatoirement mixte!».

## 7. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu les interpellations écrites et l'interpellation orale suivantes:

- IE-51, de *M. Vincent Subilia*: «De la nécessité de sécuriser la rue de la Croix-Rouge en procédant sans délai à sa réfection»;
- IE-52, de *M. Stéphane Guex*: «Chantier du Grand Théâtre: que cache la Ville et depuis quand?»;
- IE-53, de *M. Stéphane Guex*: «Maison internationale des associations et responsabilités de la Ville»;
- IE-54, de *M<sup>me</sup> Laurence Corpataux*: «Comment la Ville de Genève lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail?»;
- IE-55, de *MM. Grégoire Carasso et Sylvain Thévoz*: «Comment la Ville organise-t-elle la confiscation des biens aux sans-abris? (bis)»;
- IO-273, de *M. Daniel Sormanni*: «Procédures de recrutement à la Ville de Genève: chômeurs d'un jour, chômeurs toujours!».

## 8. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-491, de *M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey*: «Indemnités du personnel de la police municipale?».

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je lève la séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

Séance levée à 23 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	3594
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	3594
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3594
4.a) Motion du 14 novembre 2017 de M <sup>me</sup> et MM. Vincent Subilia, Olivier Wasmer, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Pierre Gauthier et Alia Chaker Mangeat: «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?» (M-1323) . . . . .	3595
4.b) Résolution du 14 novembre 2017 de M <sup>me</sup> et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Patricia Richard: «Chantier du Grand Théâtre, comment en est-on arrivé là?» (R-216) . . . . .	3596
5. Projet de délibération du 14 novembre 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Michèle Roulet, Vincent Schaller, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017» (PRD-159) . . . . .	3628
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3656
7. Interpellations . . . . .	3656
8. Questions écrites . . . . .	3657

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*